

COMMUNE DE



COTTENS

N°2 – novembre 2024

INFORMATIONS COMMUNALES

Budgets 2025



Fermeture du bureau communal pendant les fêtes de fin d'année

Le bureau communal sera fermé du jeudi 19 décembre 2024 à 17h00 au lundi 6 janvier 2025 à 17h00.

Répartition des dicastères 2021–2026

Gabriel Nussbaumer Syndic

Administration générale, personnel, communication, information, relations avec les sociétés
Mobile 079 348 19 36

Claude Magnin Vice-syndic

Aménagement du territoire, constructions, cadastre, mensurations, terres communales, forêts
Mobile 079 705 80 08

Jean-Claude Bernold Conseiller communal

Eaux usées, voirie, routes communales, mobilité
Mobile 077 269 07 05

Marie-Claude Clerc Conseillère communale

Finances, impôts, santé, affaires sociales, home, intégration, naturalisations
Mobile 077 426 54 90

Yves Nicolet Conseiller communal

Eau potable, sécurité et protection de la population, service du feu, cimetière
Mobile 078 770 17 07

Marc-Antoine Sauthier Conseiller communal

Bâtiments communaux, évacuation et traitement des déchets, environnement, énergie, animation, chemins pédestres
Mobile 079 606 67 84

Jean-Bernard Siggen Conseiller communal

Enseignement obligatoire, formation, AES, petite enfance, bibliothèque, culture, sport, loisirs, jeunesse
Mobile 079 308 57 42

Infos importantes

Aux propriétaires de terres, d'appartements, d'immeuble ou de villa

Nous vous rappelons que lors de la vente de votre bien immobilier, vous avez l'obligation d'informer la commune en nous transmettant:

- > La date de la vente
- > Le nom du nouveau propriétaire, son adresse et numéro de téléphone
- > Le cubage de votre compteur d'eau pour les appartements raccordé à un compteur indépendant et les villas (information également nécessaire si le propriétaire d'un immeuble le vend dans sa totalité)

Tant que nous n'avons pas ces informations, les taxes et relevés d'eau et épuration ainsi que la contribution immobilière seront facturées à l'ancien propriétaire.

Si vous louez votre bien immobilier, vous devez impérativement nous transmettre les coordonnées de la personne qui loue votre bien-fonds.

De plus, nous portons à votre connaissance qu'une vente en cours d'année n'exonère pas l'aliénateur de la contribution immobilière. En effet, nous n'avons malheureusement pas la possibilité technique et légale d'effectuer une facture au prorata du fait que la Loi sur les impôts communaux (LICo) art. 13 al.3 stipule:

*Cette contribution est **due par le propriétaire** ou par l'usufruitier **inscrit au registre foncier le 1^{er} janvier de la période fiscale**. Elle est calculée sur la valeur fiscale fixée au 31 décembre de l'année civile précédant la période fiscale.*

Il revient à votre charge de vous arranger avec l'acquéreur (le nouveau propriétaire).

Par avance nous vous remercions de votre collaboration et de votre compréhension.

L'Administration communale

LE MESSAGE DU SYNDIC

Chères citoyennes, chers citoyens,
chères habitantes, chers habitants de Cottens

Quo vadis?



Le 10 décembre 2024, date de notre assemblée communale, la législature en cours (2021 à 2026) sera dans son 44^e mois de fonctionnement sur les 60 mois que dure une période de législature. Cela représente un peu plus que 73% de la distance parcourue de ce marathon en cours.

Si vous suivez l'actualité, vous aurez sans doute du mal à avancer dans la légèreté. Le monde est en train de changer à une vitesse folle et dans une cadence bien plus rapide que nous le souhaiterions. Notre petit village n'échappe pas à ce rythme soutenu.

Vos élus de la législature actuelle ont, durant cette première mi-temps, mené à bien plusieurs projets pour le bien-être et le mieux vivre des citoyens de notre village. Certains projets ont un bon retour sur investissement et d'autres sont tout simplement utiles au plus grand nombre de nos habitants. Pour préparer le futur, il est nécessaire d'agir au présent. Les grands projets en gestation, utiles à notre population, sont divers et parfois assez complexes et financièrement difficilement supportables. Il faut doser les priorités et les séquences de réalisation.

Nos finances s'épuisent, ce qui n'est pas le cas pour les idées et les tâches qui sont encore à réaliser dans la présente période. Notre programme d'investissement doit tenir compte des paramètres suivants:

- > possibilités financières;
- > urgence environnementale et autres critères de première importance;
- > respect de l'application des nouvelles lois et exigences citoyennes.

Les projets en gestation dans notre village sont multiples. En particulier, il faut citer les actions suivantes:

1. Route d'accès et canalisations diverses pour le futur quartier de la Coutaz. Un développement de ce nouveau lotissement ne sera possible qu'avec la condition d'avoir un accès aisé, c'est-à-dire une route avec un trottoir muni d'une bordure biseautée.
2. Réfection des chemins agricoles et obtention des subsides des améliorations foncières (AF).
3. Construction d'un réseau de canalisations selon le système séparatif pour la région des Rialets et des Brévires. Dans ce projet sont incluses la collecte ainsi que l'épuration des eaux de surface de la route cantonale.
4. Connexion de notre réseau d'eau potable AESO au consortium CEFREN.
5. Achat de terrains placés en zone d'utilité publique, actuellement propriété de particuliers.
6. Création d'une zone de parcage du côté Sud/Ouest (ancien Denner) de notre village.

Depuis le 1^{er} août 2024, notre commune fait partie d'un nouveau cercle scolaire «Autigny-Chénens-Cottens». Si par le passé nous étions autonomes, la variation du nombre des élèves et des locaux disponibles nous ont contraints de nous allier aux Communes de Autigny et Chénens. Le projet pour mettre en route ce nouveau cercle scolaire a été initialisé en juin 2023.

Les différents services liés à l'école, tels que le secrétariat, l'accueil extrascolaire, les conseils des parents, les services logopédie/psychologie et les conductrices et conducteurs des bus de transport ont été associés aux discussions du groupe de travail.

Le responsable du dicastère enseignement obligatoire et formation, Monsieur Jean-Bernard Siggen a réussi à créer avec ses collègues des deux autres communes un nouveau cercle scolaire en l'espace d'un an alors que pour un tel projet, il faut en général trois fois plus de temps. Je lui adresse un bravo et un immense merci pour la réussite de ce défi.

Départ de la commune

La personne qui quitte la commune doit annoncer son départ au préposé sans délai et indiquer sa destination (art. 11 – loi sur le contrôle des habitants)

Votre départ doit être annoncé en vous présentant au guichet de l'Administration communale.

De plus, **pour les propriétaires**, vous avez l'obligation d'annoncer la vente de votre bien ou tout changement de locataire.

Lors de la vente ou lors du changement de locataire vous devrez nous informer de la date de la vente, du nouveau propriétaire ou locataire et nous indiquer le cubage du compteur d'eau à la date de la vente.

Nous vous remercions d'avance de votre obligeance.

L'Administration communale

Infos importantes

Arrivée dans la commune – dépôt de papiers

A toutes fins utiles, nous rappelons à toutes les personnes établies récemment à Cottens qu'elles ont **l'obligation de venir s'annoncer au bureau communal dans les 14 jours suivant leur arrivée (Art. 5 – Loi sur le contrôle des habitants)** et d'y déposer un acte d'origine ou un document équivalent pour les personnes de nationalité suisse; une copie du permis de séjour pour les personnes de nationalité étrangère.

En outre, les documents suivants doivent être fournis à l'administration communale:

- > Une copie des certificats d'assurance maladie pour tous les membres de la famille/ménage
- > Une copie de l'assurance ménage
- > Une copie de votre bail à loyer si vous êtes locataire
- > Une copie de votre dernier avis de taxation
- > Si vous arrivez avec des enfants mineurs, le certificat de famille ou un certificat de partenariat ou, à défaut, d'un document jugé équivalent
- > Si vous arrivez avec des enfants et êtes séparé-e ou divorcé-e, la convention passée entre les ex-époux précisant qui détient l'autorité parentale

Un nouvel acte d'origine doit être déposé au bureau communal en cas de modification de l'état civil, soit en cas de:

- > Mariage
- > Divorce
- > Décès du conjoint
- > À la majorité

Légalisation de signatures

La commune de Cottens n'étant pas habilitée à légaliser les signatures, nous vous informons qu'actuellement et jusqu'à nouvel avis, nous ne pouvons pas proposer ce service à nos citoyens.

D'autres communes voisines, telles que Chénens et Neyruz, ont une autorisation cantonale pour le faire. Nous vous invitons donc à vous adresser à ces administrations qui effectueront ce service contre un émolument.

Une demande est partie dernièrement pour solliciter le Conseil d'Etat afin de nous octroyer cette permission.

Merci pour votre compréhension.

L'Administration communale

En comparaison avec d'autres agglomérations, notre village dispose de nombreuses sociétés sportives et culturelles. Chaque mois, voire chaque semaine, il se passe quelque chose de positif dans notre village. Je souhaite témoigner ma gratitude envers les citoyennes et citoyens qui s'engagent bénévolement pour le bien-être de nos habitants.

Dans les pages suivantes du fascicule en votre possession, vous trouverez quelques petits extraits de manifestations organisées par et pour les habitants de notre village. Les images publiées inciteront certainement un grand nombre d'entre vous à y participer également.

Pour clore ces quelques lignes, je tiens à remercier tous les collaborateurs-trices au service de la commune, les enseignants, les comités des nombreuses sociétés, la paroisse, la jeunesse, les habitantes et habitants et mes collègues du conseil communal qui agissent dans une mouvance positive et constructive bénéfiques à notre village.

Nous vivons dans un monde de guerres et de catastrophes toujours plus intenses. Prenons un peu de temps pour vivre le temps de l'Avent dans la sérénité et le partage avec nos proches.

Je vous souhaite un Joyeux Noël et bonne et heureuse nouvelle année.

Gabriel Nussbaumer, Syndic



Information



Nouveau visage à l'administration communale

Bonjour à toutes et à tous,

Je m'appelle Opaline Pilecki, et j'ai le plaisir de rejoindre l'équipe de l'administration communale de Cottens en tant qu'apprentie employée de commerce. Après avoir suivi des études dans le domaine de la santé, j'ai choisi de me réorienter vers une nouvelle formation à laquelle je donne beaucoup d'intérêt. C'est donc pour moi une belle opportunité de découvrir et de contribuer au bon fonctionnement de notre commune, tout en poursuivant ma formation professionnelle.

Résidant à Autigny, je suis très heureuse de pouvoir m'engager dans une région dynamique et accueillante. Au cours de mon apprentissage, j'aurai l'occasion de découvrir différents aspects administratifs et d'acquérir des compétences que je serai ravie de mettre au service de la communauté.

J'ai à cœur de m'investir pleinement dans cette nouvelle aventure et de faire ma part pour contribuer au service de notre population.

Au plaisir de faire votre connaissance!

À bientôt,
Opaline Pilecki

Impôts et taxes – échéancier général

Quelques modifications ont été apportées à l'échéancier général des impôts et taxes. Les modifications ci-dessous sont valables dès janvier 2025:

- > Répartition des acomptes d'impôts sur 12 mois au lieu de 9 (janvier à décembre)
 - > Facturation des taxes déchets et non-pompier en janvier pour l'année précédente
 - > Facturation de l'eau et de l'épuration en juin et en décembre selon nouveau règlement de 2023
- Le tableau annexé résume l'échéancier cantonal et communal (voir page 17).

Fixation des taux d'intérêts pour les impôts communaux

Si les acomptes versés se révèlent insuffisants pour couvrir l'impôt fixé par la taxation et que votre décompte final s'avère plus élevé que les acomptes payés, des intérêts moratoires seront dus. Ces intérêts seront calculés à partir du 31 mai de l'année suivante jusqu'au moment de l'établissement de votre décompte.

A l'inverse, en cas de paiements des acomptes en avance ou lors d'un remboursement dû à un «trop payé», des intérêts rémunératoires seront calculés.

Les taux suivants sont appliqués:

Terme général d'échéance: 31 mai

Intérêts rémunératoires acomptes: 0,10 %

Intérêts rémunératoires décomptes: 3,00 %

Intérêts moratoires acomptes: 3,00 %

Intérêts moratoires décomptes: 3,00 %

Fixation du taux d'intérêt sur les autres factures

En cas d'arrangement ou de retard de paiement, un intérêt de 3,5 % est calculé à partir de la date d'échéance de la facture jusqu'au paiement final.

L'Administration communale et le Conseil communal

Infos importantes

Attestation d'étudiant et apprenti pour 2024 – Dernier délai au 31 décembre 2024

Taxe ordures

Nous vous rendons attentif(e) que la taxe ordures est facturée dès le 1^{er} janvier de l'année de la majorité.

Sur présentation d'une attestation, les apprenti(e)s ou les étudiant(e)s jusqu'à leur 25^{ème} année sont dispensé(e)s du paiement de cette taxe.

Taxe non-pompier

Depuis 2023, la taxe d'exemption du corps des sapeurs-pompiers est également due dès le 1^{er} janvier de l'année des 18 ans.

Toutefois, sur présentation d'une attestation, les apprenti(e)s ou les étudiant(e)s jusqu'à leur 25^{ème} année sont dispensé(e)s du paiement de cette taxe.

Si vous êtes concerné(e) par ces exemptions, pensez à **transmettre votre attestation** à l'administration communale **dès que celle-ci est en votre possession** mais au plus tard le 31 décembre 2024.

Passé ce délai, cette taxe sera due sans possibilité de revenir en arrière.

L'Administration communale

Tractanda



Assemblée communale du 10 décembre 2024 à 20h, à la salle paroissiale

Commune de Cottens www.cottens-fr.ch

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 3 septembre 2024 (ce procès-verbal ne sera pas lu. Conformément à l'art. 13 RELCo, il peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet www.cottens-fr.ch, rubrique Administration & Autorités/Assemblées/Procès-verbaux)

2. Budgets 2025

2.1. Budget communal des investissements

2.1.1. Crédit pour l'installation de l'adduction d'eau à la route des Brévires

CHF 91 000.00

- > Rapport de la Commission financière
- > Vote

2.2. Budget communal de résultats

2.3. Rapport de la Commission financière

2.4. Vote final du budget communal de résultats et des investissements

3. Modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.

- > Présentation
- > Rapport de la Commission financière
- > Votes

4. Adhésion au Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)

- > Présentation
- > Rapport de la Commission financière
- > Vote

5. Divers

Les différents documents relatifs aux points de l'ordre du jour peuvent être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouvertures ainsi que sur le site Internet www.cottens-fr.ch, rubrique Administration & Autorités / Assemblées / Prochaine Assemblée.

Le Conseil communal

Infos utiles

Plantes indigènes problématiques et néophytes invasives

Un néophyte est une espèce exotique introduite après 1500 (découverte de l'Amérique).

Un néophyte est dit envahissant lorsqu'il est capable de se propager rapidement, fortement et au détriment de la diversité indigène. Sont classées comme néophytes envahissantes les plantes dont on sait ou suppose qu'elles peuvent se propager en Suisse au point d'avoir une densité de peuplement qui porte atteinte à la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments. En outre, une mise en danger de la santé des personnes ou une atteinte aux animaux ou à l'environnement, y compris des dommages économiques (par ex. dommages aux infrastructures, à l'agriculture, etc.) doit exister.

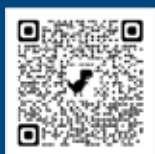
Jardin Suisse reprend les listes de plantes néophytes envahissantes de l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement de l'Office fédéral de l'environnement et du site www.infoflora.ch.



Les portraits des plantes interdites peuvent être consultés également au moyen de ce QR code

Sur les sites internet suivants vous trouverez de plus amples informations sur le sujet:

- > Jardin Suisse www.neophytes-envahissantes.ch
- > Grangeneuve www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/faune-aquatique-et-faune-terrestre/neophytes



L'émission ABE du 1^{er} octobre 2024 a diffusé un reportage en relation avec cette problématique. Scannez le QR code et visionnez l'émission

Infos importantes

Comment être informé·e en cas d'urgence?

La commune de Cottens utilise différents canaux de communication digitale pour vous informer, notamment en cas d'urgence. Elle vous encourage à consulter régulièrement l'un ou l'autre.

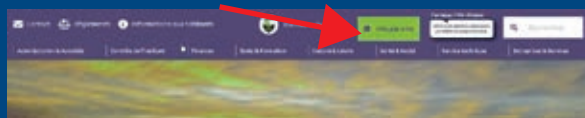
Le site internet: www.cottens-fr.ch

iSarine: en téléchargeant cette app à l'aide de ce QR-code, vous êtes informés des urgences et de l'actualité de toutes les communes du district

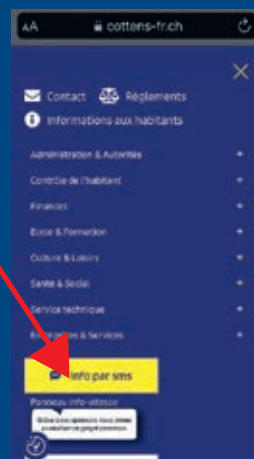


SMSup: vous recevrez sur votre téléphone portable une alerte du type «urgence» ne concernant que Cottens. Si ce n'est pas déjà fait, inscrivez-vous grâce au lien suivant <https://cottens-fr.ch/info-par-sms/>

Sur le site internet depuis un ordinateur:



ou depuis votre téléphone portable:



DÉVELOPPEMENT DES OBJETS DU TRACTANDA

2. Budget des investissements 2025

Le budget des investissements clôt avec un excédent de dépenses relativement faible de CHF 496 530.00. Comparé aux budgets précédents et aux investissements réels de 2024, le programme de l'an prochain est volontairement peu ambitieux. La commune doit en effet digérer les dépenses consenties pour les travaux prévus et imprévus réalisés en 2023 et 2024, avant d'ouvrir de nouveaux grands chantiers qui déborderaient sur la prochaine législature.

Les investissements planifiés en 2025 sont par conséquent essentiellement constitués de reports de crédits: changement des conduites d'eau potable et canalisations d'eaux usées au chemin de la Creusette; défense incendie pour les immeubles «Au Pré» en cours de construction et solde du crédit d'étude pour la mise en séparatif du réseau d'eaux usées du secteur Brévires – Rialets.

Le programme des investissements arrêté pour l'an prochain comprend un seul nouvel objet: un crédit de CHF 91 000.00 pour des travaux portant sur le réseau d'eau potable à la route des Brévières, dans le secteur situé entre la route cantonale et la fin de la route de Belmont, où deux projets immobiliers doivent se concrétiser (cf. article consacré à cet objet)

Marie-Claude Clerc

2.1. Bouclage réseau communal secteur Brévières

Dans le secteur de la route des Brévières, en aval, aux abords de la route cantonale, deux constructions neuves remplaceront les constructions existantes.

La première est située sur les articles RF 352,353,570 et 904 de la commune de Cottens. L'alimentation en eau de cette parcelle doit être déplacée pour permettre la construction des nouveaux immeubles.

La deuxième est située sur l'article RF 473 de la Commune de Cottens. Un permis de construire pour un immeuble de 17 appartements a été délivré à cet endroit. L'alimentation actuelle est sous dimensionnée pour faire face à la consommation des habitants qui l'habiteront. De plus ce bras nous permettra de renforcer l'alimentation en eau dans le secteur de la Croix lorsque les constructions y verront le jour.

Le montant total de cet investissement est devisé à **CHF 91 000.00 TTC**. Le conseil communal vous recommande d'approuver cet investissement.

Yves Nicolet



Récapitulation comptes des investissements	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF
0 Administration générale	81 500.00		113 500.00			
0290.5040.05 Panneaux photovol bâtim.CAD + édilité	81 500.00		78 500.00			
0290.5040.06 Panneaux photovol STAP du Pontet			35 000.00			
2 Formation	720 959.57		56 385.00			
2170.5040.02 Réfection bâtiment scolaire – nvelle école -	66 510.40					
2170.5040.04 Assainissement bâtiment scolaire (nvelle école)	654 449.17					
2170.5040.07 Adaptation bâtiment scolaire classes 1–2H			30 000.00			
2195.5060.02 Participation bus scolaires anc cercle scolaire			26 385.00			
6 Trafic et télécommunications	196 037.95		140 850.00			
6150.5010.01 Pose d'une passerelle piétons route d'Autigny	44 736.15					
6150.5010.03 Eclairage public quartier de la Goille	25 143.65					
6150.5010.06 Elargissement anneau central – girat.Belmont	6 138.90		89 850.00			
6150.5010.07 Assainissement éclairage public – pass.au LED	120 019.25					
6150.5010.08 Route d'accès à l'école + barrière automatique			51 000.00			
7 Protection de l'environnement et aménagement territoire	276 377.28	92 378.00	622 000.00		423 530.00	
7101.5031.00 Bouclage Verna-Creusette – rac bâtiment CAD/Edilité	149 907.18					
7101.5031.01 Alimentation et déf.incendie – bâtiment caisse pens.			30 000.00		30 000.00	
7101.5031.03 Changement adduction EP Chemin de la Creusette			65 000.00		65 000.00	
7101.5031.04 Crédit installation add eau route des Brévires					91 000.00	
7101.6370.00 Taxes de raccordement de ménages privés		46 189.00				
7201.5030.00 Bassin de rétention (bas village)			252 500.00			
7201.5032.00 Changement collecteur EU Chemin de la Creusette			126 500.00		122 700.00	
7201.5290.00 Plan PGEE	10 479.21					
7201.5291.00 Crédit d'étude pour mise en sép.q.Brévires et Riaux			148 000.00		114 830.00	
7201.6370.00 Taxes de raccordement de ménages privés		46 189.00				
7301.5033.00 Crédit pour une place des déchets verts	113 608.27					
7410.5090.00 Numérisation PAZ/plan directeur communal	2 382.62					
9 Finances et impôts	535 379.82	1 717 876.62	153 500.00	33 460.00	100 000.00	27 000.00
9630.5040.00 Chauffage à distance	124 333.71					
9630.5040.01 Chauffage à distance – étape 2	192 875.09		53 500.00			
9630.5040.03 Construction d'un nouveau local pour l'édilité	125 793.02					
9630.5090.00 Compétences fin. p/transactions immobilières			100 000.00		100 000.00	
9630.6310.00 Subvention chauffage à distance				27 000.00		27 000.00
9630.6310.01 Subvention assain. et agrandissem. maison communale				6 460.00		
Totalisation	1 717 876.62	92 378.00	1 086 235.00	33 460.00	523 530.00	27 000.00
Résultat		1 625 498.62		1 052 775.00		496 530.00

2.2. Budget de résultats 2025

Le projet de budget 2025 boucle avec un excédent de charges de CHF 263 345.00. Contrairement à l'an passé, les charges augmentent (+4,98%) davantage que les revenus (+4,71%), évolution qui doit nous alerter et nous inciter à la plus grande prudence. Pour la petite histoire ce budget franchit pour la première fois la barre des 7 millions.

Les positions plus particulièrement à l'origine de la hausse générale des charges sont les suivantes:

- > Les besoins de l'administration générale induisent une progression des charges de 10,34%: les salaires (promotion professionnelle et adaptation au coût de la vie) et d'importantes mises à jour informatiques sont les principaux éléments expliquant cette augmentation.
- > Les charges des immeubles administratifs s'alourdissent notamment parce que les communes doivent dorénavant s'auto-facturer les taxes liées à l'eau potable et aux eaux usées. Cette obligation a échappé à notre attention et nous devons par conséquent en tenir compte en 2025. Le rattrapage a été effectué sur les comptes 2024. Divers bâtiments nécessitent en outre des travaux intérieurs ou extérieurs plus ou moins urgents.
- > La fusion du cercle scolaire avec celui d'Autigny-Chénens génère une augmentation de 12,1% du budget de la scolarité obligatoire qui atteint ainsi le montant de CHF 2 447 690.00, soit un tiers de l'ensemble des charges de la commune. Le budget lié au seul fonctionnement du nouveau cercle scolaire ne comprend que 4 positions. Le compte détaillé figure au budget de la commune pilote, Autigny, à laquelle les deux autres communes versent leurs participations respectives. La participation nette de notre commune s'élève à CHF 190 509.00.
- > Concernant l'école primaire, la comparaison avec les budgets précédents n'est guère possible dans la mesure où de nouvelles positions comptables apparaissent tant aux charges qu'aux revenus. A titre indicatif on relèvera la participation de la commune aux frais des transports scolaires à hauteur de CHF 92 125.00; au défraiement des surveillants dans les cours d'école (CHF 38 000.00 pour l'ensemble du cercle) ou les charges et revenus relatifs à la location des locaux scolaires entre les communes du cercle. Ces nouvelles charges liées à la fusion sont appelées à durer.
- > Les charges du dicastère de la culture, du sport et des loisirs se péjorent de 78,5% en raison de la subvention de CHF 50 000.00 en faveur du FC Cottens.

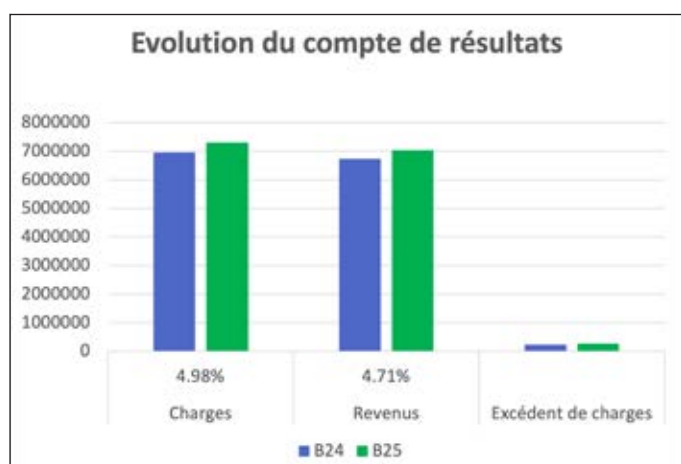
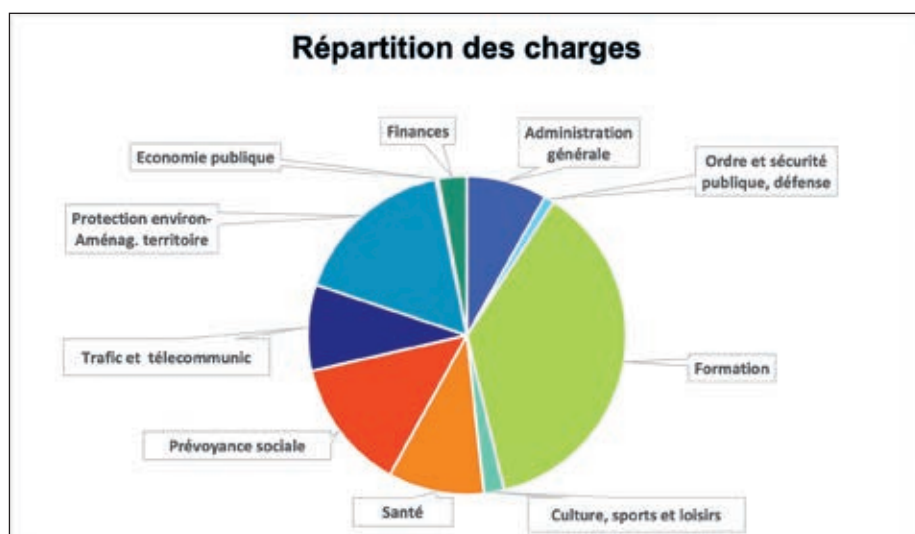
Baisse des coûts de la santé

On ne manquera pas de souligner

- > un fait rarissime: une baisse, certes modeste, mais une baisse quand même des budgets des dicastères de la santé et de la prévoyance sociale, deux domaines dont la grande majorité des charges sont des charges liées sur lesquelles nous n'avons aucune prise. Cette baisse doit probablement être mise en lien avec le critère de la population légale de la commune au 31 décembre 2023 (retenu pour les budgets 2025), en baisse par rapport à l'année précédente;
- > une baisse du budget des routes communales de 0,5%, dont nous nous félicitons, et une hausse du budget des transports publics de 6,2% due à la décision du conseil communal de subventionner les abonnements de transport public afin d'inciter la population à réduire son empreinte carbone

Augmentation et diminution de taxes

- > Le compte de l'approvisionnement en eau doit être autofinancé et équilibré. Lors de l'examen des comptes 2023, nous vous avons informés de la difficulté à atteindre cet équilibre car la réserve constituée à cet effet en cas de besoin était à sec. Comme annoncé, cette situation nous oblige à augmenter le prix du m³ de l'eau consommée, qui passera de CHF 1.60 à CHF 1.80, tarif maximum selon notre règlement. Ce tarif demeure toutefois insuffisant pour couvrir les charges, si bien que nous devons prendre d'autres mesures (cf. article sous «Infos des dicastères»). Parallèlement, afin d'atténuer la facture globale, nous procédons à une baisse de la taxe de base annuelle qui passe de CHF 0.20 à CHF 0.13 par m² de terrain, calculés selon la formule du règlement communal sur l'approvisionnement en eau. Ces tarifs relèvent de la seule compétence du conseil communal qui peut agir à l'intérieur de la fourchette définie dans ce même règlement.
- > Le budget du traitement des eaux usées, dont le compte doit également être autofinancé et équilibré, diminue. La provision pour maintenir l'équilibre étant ici jugée suffisante pour affronter les années à venir, le conseil communal a décidé de baisser de CHF 2.90 à CHF 2.00 par m³ la taxe d'eau consommée.



- Surestimé au budget 2024 en raison de certaines inconnues, le compte de la gestion des déchets repasse en-dessous des CHF 200 000.00. Le principe de l'autofinancement et de l'équilibre étant également applicable et la réserve étant là aussi épuisée, nous n'avons pas d'autre choix que de prendre des mesures comme pressenti il y a une année: la taxe de base annuelle passera ainsi de CHF 90.00 à CHF 110.00 par habitant et une augmentation de 20 % sera opérée pour les sociétés ayant leur activité dans la commune.

Une part pour le tourisme

- Si le compte de l'aménagement du territoire et des constructions est en très légère baisse, le montant attribué à l'Association régionale de la Sarine (ARS) augmente parallèlement aux tâches assumées. Ainsi en va-t-il du tourisme. L'ARS mettra l'accent sur cette tâche l'an pro-

chain car chaque région doit désormais mettre en œuvre une politique et une stratégie touristiques pour son territoire propre. Pour l'ensemble du district de la Sarine, le budget 2025 de cette stratégie s'élève à près de 1 million. Chaque commune contribue proportionnellement à sa population (Cottens: CHF 11 344).

Impôts: faible progression

- Le produit de l'ensemble des impôts progresse, mais pas de manière spectaculaire (+CHF 127 612 ou 2,86 %): le revenu des impôts sur les personnes physiques augmente de manière relativement modeste, alors que le revenu des impôts sur les personnes morales – très faible dans notre commune - régresse de moitié.
- Quant aux revenus externes (compensation de la réforme de la fiscalité des entreprises et péréquation financière intercommunale), ils régressent gentiment mais sûrement.
- Une hypothèse pouvant expliquer la faible progression de l'ensemble des revenus fiscaux est la stagnation démographique: le nombre d'habitants peine à décoller des 1500.

Nos finances ne se trouvent pas dans une situation qui nous laisse entrevoir un avenir radieux. Seule une grande vigilance nous permettra de maintenir à CHF 0.80 le taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Marie-Claude Clerc

Récapitulation comptes de résultats	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF
0 Administration général	570 160.35	169 981.04	539 320.00	144 000.00	595 095.00	159 250.00
1 Ordre public et sécurité publics, défense	445 061.55	408 678.30	83 685.00	36 000.00	74 620.00	31 500.00
2 Formation	2 234 412.16	134 663.40	2 428 430.00	96 400.00	2 705 885.00	342 735.00
3 Culture, sport et loisirs	78 584.12	975.00	85 510.00	2 000.00	152 600.00	2 000.00
4 Santé	604 322.40	5 942.10	718 925.00	3 000.00	710 925.00	3 200.00
5 Prévoyance sociale	894 386.15	34 792.05	983 730.00	14 400.00	977 925.00	19 000.00
6 Trafic et télécommunications	617 889.16	55 004.91	623 295.00	27 540.00	637 040.00	27 440.00
7 Protection de l'environnement et aménagement territoire	1 163 642.00	1 088 644.66	1 314 835.00	1 218 455.00	1 218 720.00	1 084 425.00
8 Economie publique	20 153.61	32 877.35	35 195.00	36 250.00	21 080.00	31 250.00
9 Finances et impôts	216 029.02	5 303 378.79	234 750.00	5 235 860.00	210 415.00	5 340 160.00
Totalisation	6 844 640.52	7 234 937.60	7 047 675.00	6 813 905.00	7 304 305.00	7 040 960.00
Résultat	390 297.08			233 770.00		263 345.00

3. Modifications des statuts de COSAHL

Préambule

Lors de l’assemblée communale du 2 mai 2023, trois modifications des statuts de COSAHL vous avaient été proposées, à savoir celle concernant la composition du comité de direction (art. 16), celle de la clé de répartition des frais (art.37) et enfin celle de la limite d’endettement (art.39).

Si l’assemblée des délégués de l’Association avait approuvé, lors de sa séance du 14 décembre 2022, ces trois modifications, fallait-il encore qu’elles le soient par les législatifs des trois quarts des communes membres de l’Association représentant plus des trois quarts de la population légale de toutes les communes membres.

Les citoyennes et citoyens de Cottens présents à l’assemblée du 2 mai 2023 avaient accepté la modification des articles 16 et 39 et refusé l’article 37 concernant la nouvelle clé de répartition des frais. En cela, vous aviez suivi les recommandations du conseil communal.

Cet article 37 n’a pas obtenu l’adhésion des trois quarts des communes et en conséquence l’ensemble des modifications des statuts proposées par COSAHL a été rejeté et n’a pas pu entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2024 comme prévu.

Après ce refus en 2023, le comité de direction de COSAHL a remis l’ouvrage sur le métier en ne proposant que 2 modifications, celle concernant la composition du comité et celle de la limite d’endettement.

La composition du comité de direction (art.16)

Concernant la composition du comité, les arguments développés dans le bulletin communal du mois de mai 2023 sont toujours d’actualité. Le nouveau CO de Givisiez apportera la réponse à la question des capacités d’accueil. Avec sa construction, la commune de Givisiez devient de facto une commune-siège au sens de l’article 16 al.1 des statuts de l’Association et dispose d’un siège au comité de direction qui passe de 12 à 13 membres. Par conséquent un toilettage de l’article en question s’impose et l’article 16 sera modifié comme suit:

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
Art. 16. Composition ¹Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et de dix autres membres selon la représentation suivante : [...] - un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne) ;	Art. 16. Composition ¹Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et d'onze autres membres selon la représentation suivante : [...] - un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Givisiez, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne) ;

Cette modification a été acceptée à l'unanimité par les délégués lors de l'assemblée des délégués du 2 mai 2024.

La limite d'endettement (art.39)

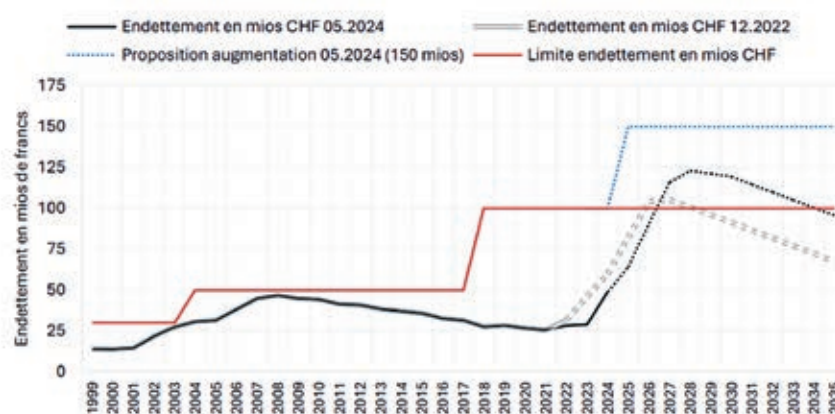
La construction du CO de Givisiez est un élément clé pour faire face à l'évolution des effectifs dans les CO du périmètre de l'Association. La complexité du dossier a retardé le planning qui prévoyait initialement une mise à l'enquête publique en automne 2023. Il faut rappeler que plusieurs mises à l'enquête ont démarré simultanément en mai: la construction proprement dite du CO, le plan d'aménagement de détail (PAD) «Les Taconnets», le rehaussement de la route des Taconnets et la démolition des bâtiments existants. La coordination des multiples procédures s'est avérée très complexe. La conformité du PAD «Les Taconnets» aux exigences du Service de la mobilité (SMo) et du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) relatives au dimensionnement du stationnement ainsi qu'à la surface de terrain déterminante a été au cœur des difficultés.

Pour aller de l'avant, le Comité de direction de l'Association a validé la suppression du parking en sous-sol du CO. Avec seulement 27 places de stationnement «reconnues» par le SMo, le Comité privilégiera l'acquisition de places de stationnement dans le futur parking des TPF.

2.1. Evolution de la limite d'endettement en fonction des besoins de financement

La limite d'endettement a déjà été révisée à plusieurs reprises afin de répondre aux besoins en matière d'infrastructures scolaires :

- jusqu'en 1988 : 10 millions
- de 1988 à 2003 : 30 millions
- de 2004 à 2017 : 50 millions
- dès 2018 : 100 millions



Le comité de direction a présenté, lors de l'assemblée des délégués, l'actualisation du calendrier intentionnel du projet. Le Plan d'aménagement de détail «Les Taconnets» à Givisiez ainsi que la construction du nouveau CO de Givisiez ont été mis à l'enquête publique le vendredi 24 mai pour une prise des locaux envisagée en août 2028, lors de la rentrée scolaire 2028–2029.

Le CO comprendra 36 salles de classe et vise à attirer 800 élèves d'ici 2030, dont 250 du Haut-Lac français. Le nouveau CO, terrain inclus, est aujourd'hui estimé à 93 millions.

Le nouveau quartier des Taconnets est le fruit d'un travail en étroite collaboration entre la Commune de Givisiez, les TPF et l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL).

La limite d'endettement prévue à l'article 39 passera de 100 millions à 150 millions, afin de pouvoir garantir le financement de la construction du CO de Givisiez, tout en répondant aux besoins actuels en matière d'entretien, de rénovation (réfection du CO de Sarine-Ouest en adaptant l'appartement du concierge qui va se transformer en salle de classe) et de potentielles extensions des bâtiments existants notamment le CO de Pérolles, selon les conclusions du groupe de travail de l'association chargé de définir un plan d'action pour répondre à l'évolution démographique dans le périmètre de l'Association.

Toutes ces réalisations font que la limite de l'endettement doit être adaptée. L'endettement net au 31 décembre 2023 était de CHF 28 895 227.

A souligner que l'endettement de l'association est également à mettre en balance avec la valeur assurée des bâtiments qui représentait une somme totale de 123,3 millions (sans le mobilier et l'informatique). Il sied aussi de relever que selon l'article 41 des statuts de l'Association, les déci-

sions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense nouvelle supérieure à 5 millions de francs sont soumises au referendum facultatif et celles supérieures à 10 millions au référendum obligatoire. Ainsi l'appel à l'emprunt pour le financement des objets d'importance est donc toujours soumis aux règles du référendum, facultatif ou obligatoire, et cela quelle que soit la limite d'endettement.

Le comité de direction a ainsi proposé à l'assemblée des délégués de porter la limite d'endettement à 150 millions. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par les délégués. L'article modifié est le suivant.

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
Art. 39. Emprunts de l'Association ¹Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 100 millions de francs. ²L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.	Art. 39. Emprunts de l'Association ¹Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 150 millions de francs. ²L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.

Le conseil communal vous recommande d'adopter ces deux nouvelles dispositions.

Jean-Bernard Siggen

4. Adhésion au CEFREN

4.1. Eau potable

Objet

Pour son approvisionnement en eau potable, notre commune est membre de l'Association intercommunale pour l'alimentation en Eau de Sarine-Ouest (AESO) dont les membres sont Avry, La Brillaz, Prez, Cottens et Neyruz.

Pour l'AESO, et par extension pour ses membres, il devient crucial d'assurer formellement son approvisionnement en eau potable par le Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des environs (CEFREN). En effet, la dépendance à l'approvisionnement externe à l'association est passée de 7% en 2013 à près de 44% en 2023.

Plusieurs sources des communes membres ont été mises hors service pour donner suite à la modification de la norme concernant le chlorothalonil. Au cours des deux dernières années notre dépendance s'est stabilisée à 45%.

Voici les deux modes relationnels avec le CEFREN qui ont été identifiés et analysés (détails en annexe):

- > Adhésion au CEFREN des membres de l'AESO
- > Officialisation de la relation client de l'AESO auprès du CEFREN

Concrètement, l'adhésion au CEFREN des membres de l'AESO permet une sécurisation de l'approvisionnement en eau potable à long terme avec une représentation des communes au sein des organes législatifs et exécutifs moyennant une contribution d'entrée de CHF 2,1 millions pour toutes les communes membres de l'AESO, dont CHF 321 090.00 pour notre commune. Cependant, il serait possible pour l'AESO de prendre ce montant en charge pour les communes et de couvrir les charges y relatives sans que celles-ci n'engendrent d'augmentation du prix de l'eau facturé aux communes membres.

À contrario, l'officialisation du statut de client de l'AESO envers le CEFREN évite une contribution d'entrée de CHF 2,1 millions mais engendre un surcoût d'approvisionnement de CHF 37 500.00 par an, sans représentativité au sein du CEFREN. La sécurisation de l'approvisionnement ne serait que pour la durée du contrat (10 ans) et sans garantie formelle de reconduction ou d'évolution à la fin de celui-ci.

Dans les deux cas de figure, l'AESO conserve sa position de gestionnaire du débit souscrit global et du volume d'eau potable acheté au CEFREN. Dans la pratique, il est proposé que les factures du CEFREN soit adressées à l'AESO, intégrées aux charges de celle-ci et couvertes par les contributions perçues auprès de ses membres.

4.2. Proposition du Conseil communal

Persuadé que la sécurisation de notre alimentation en eau est primordiale pour notre commune, le conseil communal vous invite à:

Approuver l'adhésion de la commune de Cottens au CEFREN au 1^{er} janvier 2025;

Approuver les statuts du CEFREN tels que proposés.

Les statuts du CEFREN sont en ligne sur le site internet de la commune ou disponibles au bureau communal.

Valentin Rotzetter Sinef et Yves Nicolet

Impôts et taxes - échéancier général

- = Echéance mensuelle d'impôts
 ○ = Acompte volontaire à calculer par vos soins et versement si nécessaire
 ◆ = Facture de solde d'impôts à recevoir et/ou à payer durant la période mentionnée
 ❖ = Période de facturation
 * = Echéance de la facture

CANTON	Mois											
Désignation	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Acomptes année courante					■	■	■	■	■	■	■	■
Acompte année précédente	■											
Acompte volontaire *				○								
Facture solde d'impôts					◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Impôt fédéral direct			■									

* Selon le revenu / fortune imposable de la déclaration d'impôt remplie en début d'année. Les acomptes insuffisants ou excédentaires seront soumis à un intérêt moratoire ou rémunérateur calculé dès le 30 avril.

COMMUNE	Mois											
Désignation	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<u>Impôts communaux</u>												
Acomptes année courante	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Acompte volontaire *					○							
Facture solde d'impôts					◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
<u>Autres taxes</u>												
Contribution immobilière									❖	*		
Taxe déchets année précédente	❖	*										
Taxe non-pompier année précédente	❖	*										
Eau / Epuration	*					❖	*					❖

* Selon le revenu / fortune imposable de la déclaration d'impôt remplie en début d'année. Les acomptes insuffisants ou excédentaires seront soumis à un intérêt moratoire ou rémunérateur calculé dès le 31 mai.

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un•e bénévole expérimenté•e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile. Pour l'année 2025, ce service aura lieu **du 3 février 2025 au 30 avril 2025**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 20 janvier 2025 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessus). N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40**.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg

www.fr.prosenectute.ch



VOTRE FUTURE CRÈCHE !

FUNPLACE

"Nous Cultivons des Petits Artistes"

Vous avez besoin d'un moyen de garde pour votre/vos enfant(s)?
Ne cherchez pas plus loin!
Venez découvrir votre future crèche et sa FunTeam

Prendre RDV pour une visite? Pré-inscrire votre enfant?

FunPlace (Cottens) Sàrl
Rte de Belmont 4
1741 Cottens

 cottens@funplace.ch
076 545 17 32









LES INFOS DES DICASTÈRES

Aperçue en photos de quelques fêtes villageoises en 2024!

Dans cet extrait de reportage en images vous trouverez des petits flashes provenant de diverses rencontres organisées par quelques sociétés et entités du village.

Toutes ces fêtes, ces réunions, sont un moyen de communication idéal pour cultiver un esprit villageois sympathique. Avec ces quelques photos certaines/certains se reconnaîtront et d'autres seront motivés d'y participer à l'avenir.

Gabriel Nussbaumer



La fête Nationale



La chasse aux œufs



Rencontre des Paroisses



Sortie des aînés au Château des Iris



La fête du cervelas



Le giron de Jeunesse à Villarlod



Concert du chœur mixte

ProginServices.ch

Déchetterie ■ Location ■ Services

Nous vous proposons une grande variété de services professionnels, en toute confidentialité, rapidement et à un prix concurrentiel, le tout dans le respect pour notre environnement

Déchets@Home

Nous vous proposons un service de déchetterie à domicile pour les personnes à mobilité réduite, non véhiculés ou celles qui veulent s'épargner le temps de se rendre à leur déchetterie locale, tout en évitant de salir leur voiture, le tout dans le respect de la nature ce qui contribue écologiquement à la survie de notre planète.

Selon vos besoins, nous venons chercher vos déchets à domicile, le jour convenu avec vous lors de la signature de votre abonnement.

Entreprises

Eco-S	Eco-M	Eco-L	Eco-XL
Dès 15.-	Dès 25.-	Dès 40.-	Dès 40.-
• Idéal pour 1-2 personne(s)	• Idéal pour 3-4 personne(s)	• Idéal pour 5 personnes et plus	• Entreprise
• 1 passage par mois	• 1 passage 1 semaine sur 2	• 1 passage par semaine	• Immeuble
			• Groupe

Job-S	Job-M	Job-L	Job-XL
Dès 40.-	Dès 50.-	Dès 50.-	Dès 80.-
• 4 passages par mois	• 4 passages par mois	• 2 passages par mois	• 4 passages par mois
• 2 caisses de 37L	• 4 caisses de 60L	• 4 caisses de 80L	• 4 caisses de 80L
• 2 caisse de 60L			

A chaque passage, nous ramassons vos déchets que vous amenez habituellement à la déchetterie tels que : papier (60L), PET (60L), verre (37L), aluminium (37L), piles, ampoules, capsules de café,....

Les encombrants sont sur demande.

Progin Marc - La Comba 1, 1747 Corserey – 079/813.60.88 - marc.progin@hotmail.com

L'éducation de votre enfant nous tient à ♥

- ✓ Développement global de l'enfant
- ✓ Initiation à l'allemand et à l'anglais dès la 1H
- ✓ Préparation au Cycle d'Orientation
- ✓ Devoirs surveillés six fois par semaine
- ✓ Infrastructure complète au service de l'enfant
- ✓ Accueil et activités extrascolaires à la carte
- ✓ Équipe pédagogique qualifiée et impliquée

epmfr.ch

École Privée Moléson 

Ecole: nouveau cercle scolaire

Eh bien voilà! Cette fois-ci le nouveau cercle scolaire a pris son envol à la date de la rentrée des classes le 26 août 2024. Officiellement, la date de la fusion a été fixée le 1^{er} août 2024. Une date historique, symbolique, et que l'on n'oubliera pas... Le traditionnel café-parents de la rentrée a réuni à Cottens tous les élèves du nouveau cercle scolaire (309) ainsi que les parents qui pouvaient y assister (photo). C'était un beau signal du lancement de ce nouveau cercle scolaire. Certes, cette nouvelle aventure avait été préparée par de nombreuses séances du groupe de pilotage en incluant si possible tous les acteurs de ce changement, mais le défi était énorme. La nouvelle convention intercommunale et le nouveau règlement scolaire ont été adoptés à l'unanimité par les citoyennes et citoyens présents lors de l'assemblée extraordinaire du 3 septembre 2024. Ils ont également accepté les investissements nécessaires à la sécurité des élèves (nouvelle place pour les bus, mains-courantes dans le bâtiment des 1H/2H ainsi que de nouveaux lavabos adaptés à leur jeune âge). Ce fut pour moi la marque d'un soutien qui m'a beaucoup touché. Maintenant que le cercle scolaire a pris sa vitesse de croisière, le comité d'école, qui remplace le groupe de pilotage, essaye de corriger les défauts inhérents à la mise en place d'un tel chantier. Un exemple pour illustrer le propos; l'horaire des classes étant établi, l'horaire des transports étant planifié, restait le problème de la surveillance des élèves sur les différents sites. Des personnes ont bien compris la complexité de la situation et ont été d'accord de donner de leur temps pour assurer une présence d'adulte auprès des enfants. Je ne peux que leur dire un tout grand MERCI, à M^{me} Sandra Redard, à M. Jacques Magnin, à M. Vladyslav Ko-



zachok et à M^{me} Amanda Kandt, qui sont d'accord de s'investir pour la surveillance de la place réservée aux bus et de la cour d'école à Cottens. Bien évidemment, beaucoup d'autres personnes mériteraient également d'être citées, sans lesquelles le projet n'aurait pas pu aussi bien démarrer; je pense à tous les enseignantes et enseignants, aux deux co-directeurs, au personnel de l'édilité, au concierge, aux conductrices et conducteurs de bus, aux secrétaires du nouveau cercle scolaire et j'en oublie...

Un nouveau conseil des parents, formé de trois représentantes ou représentants par commune, d'un des deux co-directeurs, d'une déléguée ou d'un délégué du corps enseignant ainsi que d'un conseiller communal, a vu le jour. Sa tâche principale est d'organiser quelques manifestations, entre autres deux lotos, le traditionnel marché de Noël et la soirée raclette, etc. pour financer les activités extrascolaires des enfants.

Un grand MERCI aussi à vous parents pour votre compréhension, patience et collaboration. J'aimerais vous demander à vous parents, qui envoyez vos enfants à l'école à vélo, de dire à vos chérubins de descendre de leur vélo à partir de la barrière qui permet aux bus de venir prendre en charge les élèves, ceci afin d'éviter un potentiel accident ou une possible collision.

Le comité d'école a élaboré un budget de fonctionnement pour 2025 en prenant en compte tous les aspects touchant l'organisation et la vie d'un cercle scolaire. Un montant important sera investi pour la surveillance des places de bus (photo), pour le renouvellement du mobilier scolaire, le maintien des outils informatiques ainsi que pour l'organisation des camps de ski ou des camps verts (nouveau pour Autigny-Chénens). Les transports vont également coûter un peu plus que prévu, car des trajets supplémentaires ont dû être organisés pour les élèves fréquentant les AES. Vous retrouverez tous les chiffres dans le budget qui comporte trois grands domaines, à savoir le fonctionnement du cercle scolaire en lui-même, l'organisation des camps et celle des





Je suis là pour vous à Cottens.

Julien Minguely, conseiller en assurances et prévoyance
T 026 347 33 47, julien.minguely@mobiliere.ch

Agence générale Fribourg
Daniel Charrière

Rue du Centre 14
Villars-sur-Glâne
1701 Fribourg
T 026 347 33 33
fribourg@mobiliere.ch
mobiliere.ch

la Mobilière

1031987

Trouver la meilleure *hypothèque* avec Swiss Life!



Daniel Bouzon

Spécialiste en prévoyance
Diplômé Clientèle privée
et Entreprises
Hypothèques
Cicero 18930
Inscrit FINMA no 31685
Mobile +41 79 754 00 08
daniel.bouzon@swisslife.ch
www.swisslife.ch/fribourg

**Vos avantages avec Swiss Life en tant
qu'intermédiaire hypothécaire indépendant:**

- ☒ Offres indépendantes
- ☒ Gain de temps lors de la recherche
- ☒ Conditions préférentielles pour les offres hypothécaires
- ☒ Calcul en temps réel des conditions d'intérêt
- ☒ Couverture en toute liberté de choix

En savoir plus:



Vivre en toute liberté de choix.



SwissLife

transports scolaires. Certes, tout cela a un coût, mais n'oublions pas que ce que nous investissons maintenant pour nos enfants nous permettra peut-être de faire des économies dans le futur...

AES

Je vous rappelle aussi que cette fusion a permis la collaboration des deux AES, celui d'Autigny-Chénens et celui de Cottens, qui restent certes autonomes, mais qui permettent parfois l'ouverture d'unités pour faciliter l'organisation familiale en fonction du travail des parents. L'exemple de cet été illustre parfaitement cette collaboration. 43 enfants, dont 6 d'Autigny-Chénens, ont pu profiter de l'ouverture, pendant les vacances scolaires d'été, de l'AES de Cottens. Ils n'étaient que 24 l'année passée. Je remercie sincèrement toutes les intervenantes qui offrent des conditions d'encadrement idéales et qui mettent au centre de leurs préoccupations le bien-être de vos enfants.

Et encore quelques informations...

La nouvelle crèche à Cottens a ouvert officiellement ses portes le 1^{er} octobre 2024. Elle peut accueillir dans ses nouveaux locaux 18 enfants de 3 mois à 4 ans. Les parents en recherche de places d'accueil peuvent obtenir toutes les informations utiles à l'adresse cottens@funplace.ch

L'Association «Les Traversées» se donne comme mission d'accompagner des personnes qui ont de la difficulté à vivre dans leur environnement. Cette association est active depuis 1982 dans le canton de Fribourg et est reconnue d'utilité publique. Elle est subventionnée par le Service de la prévoyance sociale (SPS) de l'Etat de Fribourg. Elle vient d'ouvrir à Cottens, à la route de Belmont 4, une nouvelle structure pouvant accueillir 8 enfants de 4 à 16 ans.

L'association Catimini recherche toujours quelques enfants supplémentaires qui pourraient intégrer son école maternelle. Elle accueille en ce moment 15 enfants à savoir 8 de Cottens, 4 d'Autigny, 2 de Chénens et 1 de Matran. Sa directrice, M^{me} Fleury, se tient à disposition pour tout renseignement ou tout conseil.

Je terminerai ce petit tour d'horizon en citant une personne surveillant les transports scolaires qui me disait l'autre jour: «Ah, ces petits boutchous, je les adore». Je confirme, ces enfants ne sont pas toujours faciles, mais tellement adorables...

Jean-Bernard Siggen



Aménagement du territoire, des constructions, cadastre et mensuration

Plan d'aménagement

Une présentation du PAD la Coutaz a eu lieu le mardi 8 octobre 2024. Lors de cette présentation de nombreuses questions concernant la route d'accès et le développement de la parcelle ont été posées. Il s'agit d'une parcelle en zone résidentielle moyenne densité avec des villas individuelles, villas de deux appartements et de trois appartements. La commune a réservé du terrain afin de proposer une mobilité douce pour l'accès à la gare. La circulation à l'intérieur de la parcelle sera de 30 km/h.

Afin de réguler un développement doux de notre commune, le conseil communal ne va pas débloquent d'autres zones pour l'instant.

La construction de deux immeubles à la sortie de Cottens vers Fribourg, deux immeubles à la route du Centre (près de l'ancien Denner) et trois immeubles à la route de la Goille (près de la Résidence St Martin) donne un nouveau visage à notre commune.

Constructions

Lors d'un projet de construction, d'un agrandissement, d'une modification de construction ou d'une modification de l'aménagement extérieur prenez contact avec notre service technique (M. Claude Magnin 079 705 80 08 – c.magnin@cottens-fr.ch ou M^{me} Magali Raboud 078 788 03 77 – m.raboud@cottens-fr.ch) qui pourra vous renseigner. Un bon renseignement évite des désagréments lors de constructions ou de rénovations. Un petit rappel lors de la délivrance d'un permis, veuillez bien prendre connaissance des préavis.

Claude Magnin

FANTAS'TIC
Coiffure



Rachel Daugherty - Rue du Centre 98 - 1741 Cottens
079 / 546.75.13

MOREL SARL
AUTOMOBILES.CH

Garage plus
Achat - Vente
Réparations toutes marques
Spécialiste Ford

Richard Morel
Route de Lentigny 1
1741 Cottens
T 026 477 17 10
M 079 429 28 05
morel.automobiles@bluewin.ch

INSTALLATIONS
Clerc s.a.r.l.
SANITAIRE - CHAUFFAGE - ADOUCISSEUR
RENOVATION - DEPANNAGE



CH - 1741 Cottens (FR)
Rte du Centre 11
Tel : 026 / 477 34 14
Natel : 079 / 204 18 75
contact@installationsclerc.ch

www.lamagnuiserie.com



Création d'agencements sur mesure



Parquets véritables, sols stratifiés, terrasses en bois et WPC



Portes d'entrée et portes intérieures

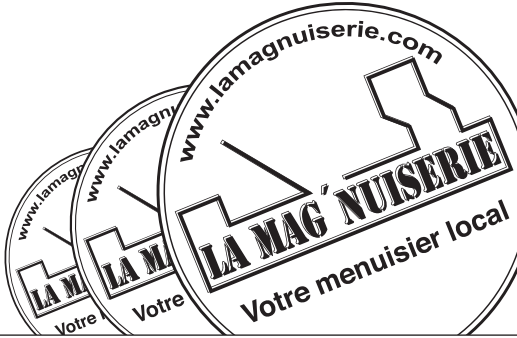


Fenêtres PVC, PVC/alu, bois, bois/alu



Entretien et réparation

T. 026 565 51 55
N. 079 580 73 47
Mail : info@lamagnuiserie.ch



Routes

Secteur des Brévires et des Rialets: mise en séparatif – situation en septembre 2024

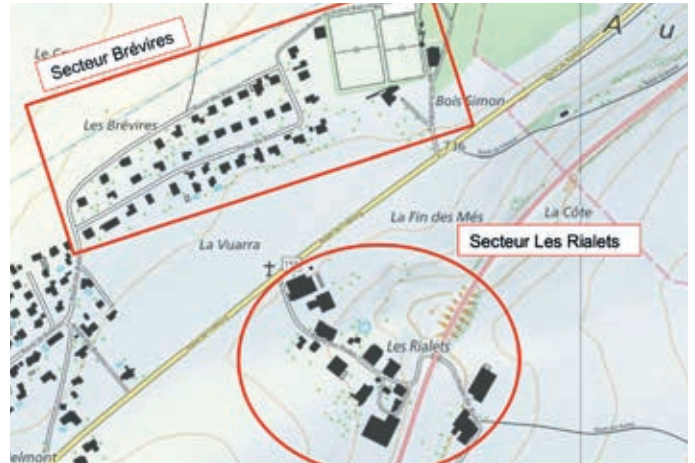
Sur la base du crédit de CHF 148 000.00 TTC accepté en assemblée communale du 12 décembre 2023, l'étude du projet a démarré.

Le mandat a été attribué au bureau d'ingénieurs Emch & Berger à Fribourg.

Une séance de coordination et la récolte des données de base nécessaires à la réalisation du projet ont eu lieu.

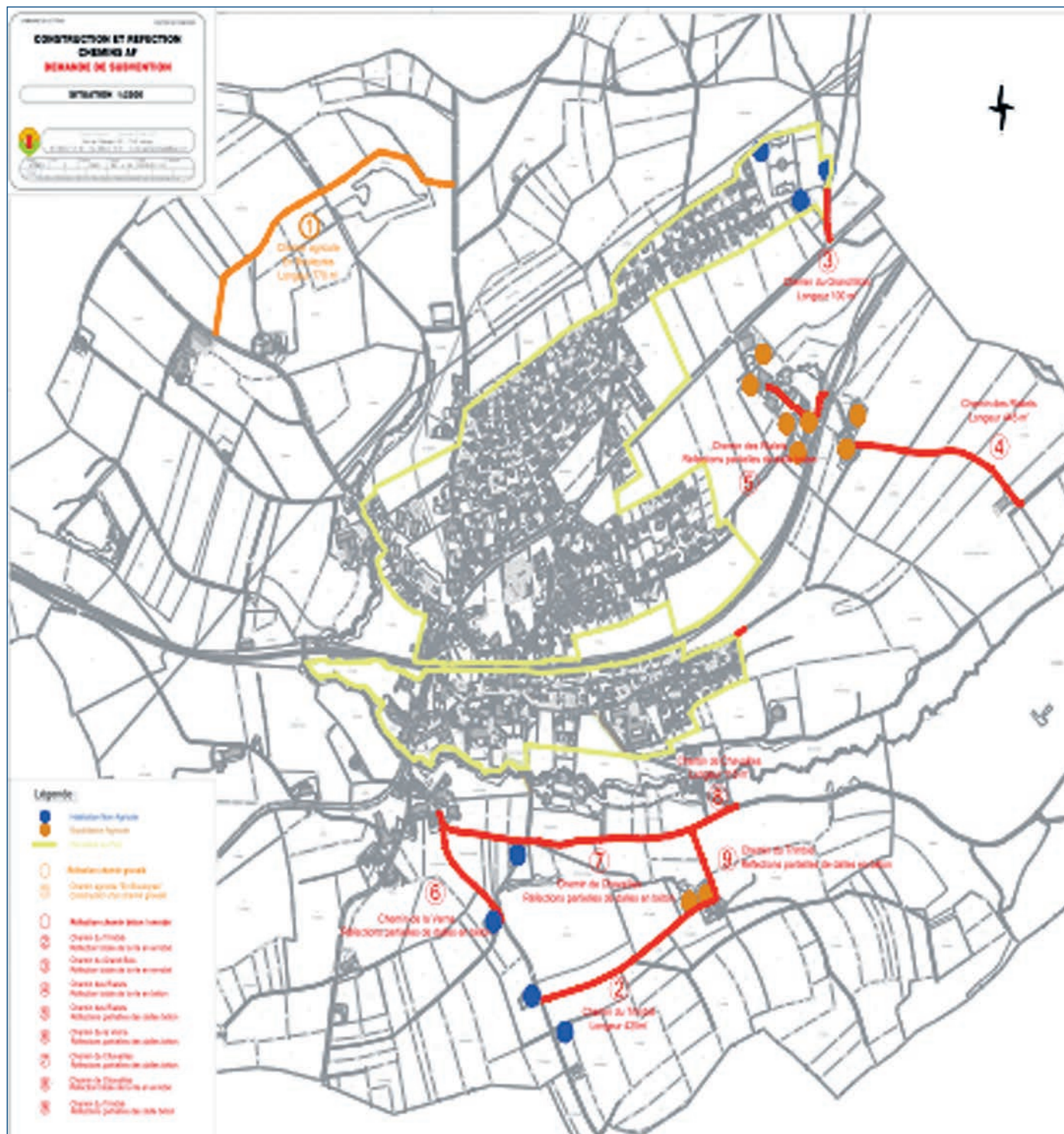
Le curage et l'inspection par une caméra dans les collecteurs existants ont été entrepris (SIA phase 32). Au moment d'écrire cet article, l'inspection des raccordements privés touchés par ce projet ont été réalisés à hauteur de 35 biens-fonds sur un total de 53.

Sur les CHF 148 000.00 TTC, CHF 33 169.00 TTC ont été utilisés à ce jour.



Le solde du crédit d'étude va permettre la finalisation de l'inspection des raccordements privés, la création des plans, la procédure de demandes de permis de construire (SIA phase 33), la réalisation de l'appel d'offres aux entreprises (SIA phase 41). Dès lors, nous serons en mesure de présenter un coût réaliste pour ces travaux, qui devraient faire l'objet d'une demande formelle lors de l'assemblée communale en fin 2025.





Création d'un garde-corps – Giratoire de Belmont

Selon l'information parue dans le bulletin communal de décembre 2023, le projet d'élargissement du giratoire a été « bloqué » par le SPC, qui a souhaité faire un exercice « à blanc » en simulant l'anneau de 80 cm prévu initialement en pavés par un anneau de peinture beige. A ce jour, la situation n'a toujours pas évolué. Le projet d'immeubles au bas de la route de la Croix risque de reporter l'aménagement de ce giratoire. Toutefois et sur remarques de plusieurs citoyens habitant, notamment dans le quartier de Belmont, le conseil

communal a décidé d'installer un garde-corps au bas de la route de Belmont vers le passage piétons amenant à la route du Centre (voir plan annexe). Ce projet a été présenté à la DIME (Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement) qui en a accepté le principe. Le conseil communal espère ainsi assurer la sécurité des piétons, notamment des enfants et des adolescents, à cet endroit, ceci pour un coût de CHF 6 093.55 TTC.

Réfection des chemins AF (Améliorations foncières)

Reprise de l'étude de 2017

Les nombreux défis qui attendent notre commune ces prochaines années en matière d'entretien des routes (route de la Côte, route d'Onnens), de mise en séparatif EU/EC (route des Brévires, route des Rialets, route de la Côte) et afin de fixer les priorités en matière d'investissement, ont fait ressortir en plus l'importance d'avoir un réseau de routes agricoles adapté aux engins agricoles actuels. Pour se faire, l'étude menée en 2017 a été remise au goût du jour pour 4 secteurs selon le plan de situation annexe, soit:

- > Route des Rialets (secteur 4)
- > Route de Chavailles (secteur 8)
- > Chemin en Bouleyres (secteur 1)
- > Route du Grand Bois (secteur 3)

Ce genre de réfection étant subventionné, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a été consulté courant 2023. Le bureau d'ingénieurs Jeanneret, déjà mandaté en 2017 pour cette étude, a remis le projet à jour de façon chiffrée à l'OFAG, OFAG qui a distribué le dit projet auprès des différents organismes cantonaux pour se prononcer. Les résultats obtenus sont les suivants:

- > Service des forêts et de la nature (SFN) et Service archéologique (SAEF): préavis favorables avec réserves ou conditions
- > Service de l'environnement (SEn): globalement favorable, si ce n'est le secteur «En Bouleyres» qui longe le ruisseau de Cottens et son espace réservé aux eaux (ERE).

En ce qui concerne les coûts et pour l'ensemble des quatre secteurs, ceux-ci ont été estimés à CHF 736 450.00 TTC.

Sur la base d'un profil type de route agricole, nous devrions pouvoir compter sur un subventionnement de 27% de la part de la Confédération et de 25% de la part du Canton, tout ceci restant à confirmer à ce jour.

Il est à noter que ces travaux peuvent être réalisés par étapes, en fonction de la situation financière de la commune et d'un crédit cadre.

Dans le choix des investissements, il est important de ne pas oublier l'importance de nos agriculteurs et de les soutenir avec des infrastructures adaptées aux conditions de travail modernes.

En tous les cas, ce projet sera présenté lors d'une prochaine assemblée communale.

Jean-Claude Bernold

Investissement du chauffage à distance étape 2

L'investissement de la 2^e étape du chauffage à distance est terminé.

Budget voté	CHF 300 000.00
Situation effective	CHF 297 279.75
Bonus	CHF -2 720.25
En %	-0,9 %

Raisons

- > Nous avons pu stimuler la concurrence pour obtenir de meilleurs prix.
- > Excellente gestion et suivi du bureau d'ingénieur Cham-martin & Spicher

Les bâtiments des deux écoles ainsi que l'administration communale sont maintenant reliés au réseau du chauffage à distance aux plaquettes de bois des forêts du district de la Sarine. Une énergie propre et neutre en émission de CO₂. Un bon point dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Marc-Antoine Sauthier

LES PAGES DES SENIORS

Sortie des aînés le 23 mai 2024 Magnifiques jardins sous la bruine

Toujours fidèle au rendez-vous, la huitantaine de seniors embarque ce jeudi de mai pour la traditionnelle sortie des aînés. Le point fort de la journée est la visite, sous forme de promenade, des jardins du château de Vullierens.

En route vers ce grand domaine de La Côte, il s'agit surtout de faire la sacro-sainte pause cafés-croissants qui ne tolère aucune exception. Elle a lieu à Bavois. Ils disent «merci». Ouf! On réembarque, on batoille tout en découvrant quelques petits villages à l'intérieur desquels les cars doivent se contorsionner.

Même s'il a été chaleureusement invité, on le constate dès le départ, le soleil fait faux bond. Une légère bruine nous accueille à l'entrée des jardins. Les participants sont bien équipés, ils se répartissent en groupes et suivent leur guide racontant la naissance, le développement et l'aménagement de cette immense et impressionnant parc surplombant le Léman. La météo chagrine ne nous empêche pas d'admirer les couleurs et nuances des innombrables sortes d'iris et de deviner la prochaine éclosion des roses; de faire la révérence devant des arbres géants ou rares; de contempler les sculptures monumentales qui leur font concurrence. Au terme de la visite, on secoue le parapluie, tout en se disant «enchantés».

Nous partageons le repas de midi à Aubonne. Et constatons, ma foi, que le vin local servi en litres fait très bien l'affaire. Rien à reprocher aux Vaudois. On serre les rangs pour la pho-



to de groupe prise sous les dernières gouttes de pluie, puis on réorganise les cars en fonction du choix de chacun entre une marche le long de l'Aubonne et une flânerie au bord du Léman. Si cette dernière est écourtée en raison de problèmes de circulation, la balade, depuis l'Arboretum en suivant la rivière en aval, est presque parfaite: «presque» parce qu'on croit, l'espace de 5 minutes, avoir perdu le dernier wagon. A-t-il pris l'eau? Non, il a juste décroché.

Retour à Cottens dans la sérénité et la reconnaissance.

Marie-Claude Clerc



Et mon voisin, comment va-t-il?

Cela devrait aller de soi dans notre village. Cependant, dans notre société où le rythme de vie s'est accéléré, on aurait peut-être parfois tendance à négliger le contact avec son voisin, ne serait-ce que prendre de ses nouvelles. Or, un petit contact régulier peut s'avérer capital, particulièrement dans le cas d'un voisin vivant seul. Cela fait partie du «filet social» que les structures en place (aide et soins à domicile, livraison des repas, Passe-partout, ...) ne peuvent pas assurer à 100%. En cas d'inquiétude, un coup de fil à l'administration communale (qui fera suivre) peut ainsi éviter bien des désagréments.

Nous savons que ces contacts se sont développés de manière très naturelle dans certains immeubles ou quartiers. La commission des seniors adresse toute sa reconnaissance aux personnes qui assurent cette veille discrètement. Là où elle n'existe pas mais pourrait être indiquée, elle encourage chacun à tenter le «bonjour, comment allez-vous?»

Marie-Claude Clerc

La table des seniors

La table des seniors est dressée au restaurant de la Résidence St-Martin.



Rendez-vous

Le 1^{er} mercredi de chaque mois, à 12 heures.

Menu du jour à CHF 12.00, boissons non comprises (participation de la Commune incluse). Inscription nécessaire jusqu'au lundi 19 heures à l'administration communale, Tél. 026 477 93 00 ou par mail: admin@cottens-fr.ch.

Rappel

Besoin d'aide?

Si vous avez besoin d'un coup de main pour faire vos courses, aller à la déchèterie ou déplacer un meuble par exemple, n'oubliez pas que vous pouvez toujours appeler «Solitaire – Solidaire» au 079 426 54 90.



Après le repas, le Jass

Les après-midis de jass sont désormais laissés à la libre initiative des joueurs, le 1^{er} mercredi de chaque mois, vers 14 heures à 14 heures 15, à la suite de la «table des seniors», au restaurant de la Résidence St-Martin.



Il n'est pas nécessaire d'avoir partagé le repas pour y prendre part. Des résidents peuvent également rejoindre les joueurs et nous vous prions de leur faire bon accueil. Les joueurs prennent en charge leurs consommations.

Programme des Marches d'octobre 2024 à février 2025



➔ Toutes les personnes libres le jeudi peuvent se joindre au groupe.

Aucune inscription n'est nécessaire, il faut simplement être présent au lieu de rendez-vous à l'heure fixée par le programme ci-dessous
Le programme peut être consulté sur le site « Cottens-fr.ch, au pilier public et au Denner à Cottens

jour	date	rendez-vous	lieu	durée	h départ	h retour
jeudi	24.10.2024	Place de l'église	Farvagny – Grenilles – Posat – Farvagny Michel A.	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	31.10.2024	Place de l'église	Villarod circuit	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	07.11.2024	Place de l'église	Prez-v-Noréaz – les Arbognes – Noréaz – Prez-v- Noréaz	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	14.11.24	Place de l'église	Berne en train – visite de swissmint	4h - 4h30	8h00	journée
jeudi	21.11.2024	Place de l'église	Corseray – Lentigny - Lovens – Corseray	2h - 2h30	8h30	12h
Jeudi	28.11.2024	Place de l'église	Ecuvillens – Posieux – Grangeneuve – Ecuvillens Yogi	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	05.12.2024	Place de l'église	Torny-le-Petit – Trey – Middel – Torny-le-Petit	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	12.12.2024	Place de l'église	Rossens circuit Michel A.	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	19.12.2024	Place de l'église	Cottens circuit - Fin de l'année - Fondue	4h - 4h30	8h30	journée
jeudi	26.12.2024	Place de l'église	RELACHES	2h - 3h30	8h30	12h
jeudi	02.01.2025	Place de l'église	RELACHES	2h - 2h30	8h30	12h
Jeudi	09.01.2025	Place de l'église	Cottens circuit / Possibilité de sortie raquette en plus de la marche ?	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	16.01.2025	Place de l'église	Payerne – Fétigny – Payerne	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	23.01.2025	Place de l'église	Hauterive – Chésalles – Hauterive Michel R.	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	30.01.2025	Place de l'église	Bussy – Rueyres-les-Prés – Bussy Marcel	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	06.02.2025	Place de l'église	Grolley – Chandon – Ponthaux - Grolley	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	13.02.2025	Place de l'église	Granges-Marnand – Surpierre – Villeneuve – G.-M. Yogi	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	20.02.2025	Place de l'église	Marly – Copy – Marly Michel R.	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	27.02.2025	Place de l'église	Lucens – Crémine – Lucens Marcel	2h - 2h30	8h30	12h

Gestion des déchets

La loi nous oblige à équilibrer les comptes de la gestion des déchets. Ces dernières années, nous avons puisé dans les réserves pour équilibrer ce compte. Ces réserves étant épuisées, les frais supplémentaires d'amortissement de la place des déchets verts notamment nous obligent à augmenter la taxe sur les ordures ménagères pour la porter à CHF 110.00 par année afin d'équilibrer les comptes. Pour les entreprises, la taxe augmentera de 20%.

Les énergies solaires dans la commune

Durant ces dernières années, le développement du solaire sur les toits des bâtiments communaux a été effectivement très favorable, tant sur le plan économique qu'environnemental. Voici la situation de nos installations:

1. Panneaux photovoltaïques sur l'ancienne école et halle de sport: L'installation, il y a 12 ans, de 440 m² de panneaux solaires développe une moyenne de 73 500 KWh par année et cette production bénéficie d'un prix de rachat de CHF 0.42 le KWh par la Confédération. Cette installation étant totalement amortie, elle rapporte une moyenne de CHF 30 000.00 net dans les caisses de la commune. Ce sont donc CHF 390 000.00 qui sont attendus pour les 13 prochaines années du contrat encore valable.



2. Panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du CAD-Edilité: Cette installation vient d'être mise en service et après 6 mois elle a déjà généré plus de 60 000 KWh. Une communauté de consommation créée avec deux sociétés, (Groupe E Celsius SA et l'AEGN) nous a permis de vendre plus de 18 000 KWh à CHF 0.25. Le reste de la production 40 000 KWh a été reprise par le Groupe E au tarif habituel. Au total, ce sont CHF 10 500.00 qui ont été encaissés. L'installation sera donc amortie entre 7 à 8 ans. Après cette échéance, ce ne sera que bénéfice pour la commune, environ CHF 10 000.00 à CHF 15 000.00 par année.

3. Nouvelle installation sur la station de pompage des Pontets à Chénens: Après seulement 2 mois de fonctionnement, (septembre et octobre) la toute nouvelle installation de panneaux photovoltaïques a produit 1400 KWh. Les 97% de cette production ont été autoconsommés. A CHF 0.34 le prix du KWh, cela représente CHF 480.00, donc environ CHF 3000.00 d'économies potentielles d'électricité par année.

4. Installation sur le bâtiment de la nouvelle école: Depuis le début de l'année, de janvier à octobre, ces panneaux solaires ainsi que d'autres mesures telles que, un éclairage LED et la suppression de la ventilation, nous ont permis de faire une économie d'environ CHF 14 000.00 d'électricité.

La réduction des coûts énergétiques sur les bâtiments communaux génère une diminution importante des factures d'électricité grâce à l'énergie produite localement. Cela permet de libérer des ressources financières pour d'autres projets ou services. **L'impact environnemental**, en utilisant l'énergie solaire, nous permet de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre le changement climatique.

Marc-Antoine Sauthier

duplicadeaux

ARTICLES PUBLICITAIRES



Célébrez la fin d'année
avec un cadeau unique
et personnalisé à l'image
de votre entreprise,
pour ravir vos clients !

www.duplirex-group.ch

Civisiez, Fribourg, Bulle, Châtel St Denis

«Pour vos projets
les plus exigeants,
faites appel à moi!»

Marc Vancampenhout

EP: AMADEUS
ElectronicPartner

1754 AVRY-BOURG
3800 INTERLAKEN
1820 MONTREUX

Avry-Bourg 19/15, www.amadeus-ag.ch

Notre service
fait la différence.

Investissement pour des panneaux photovoltaïques sur le CAD/édilité

Le toit du nouveau bâtiment du CAD (chauffage à distance) et de l'édilité représente une surface d'environ 400 m² et elle a été utilisée à bon escient pour installer des panneaux solaires. La situation de cet investissement voté en assemblée communale est la suivante:

Budget voté	CHF 160 000.00
Situation effective	CHF 142 519.55
Différence en CHF	CHF -17 480.45
en %	-10,9%

Raisons

Nous avons pu stimuler la concurrence pour obtenir un meilleur prix. A noter que nous avons bénéficié d'une subvention unique de CHF 31 013.00 qui n'est pas incluse dans le calcul ci-dessus.

De plus, nous avons réalisé une communauté de consommation avec:

- > L'AEGN (association de l'épuration de la Glâne et de la Neirigue) qui possède la station de pompage et le dégrilleur des eaux usées de toute la commune
- > Ainsi qu'avec Groupe E Celsius SA qui exploite le CAD et
- > Les deux bâtiments de l'édilité et la déchetterie.

Cette communauté nous permet de vendre l'énergie solaire produite à un prix de CHF 0.25 à nos deux partenaires qui sont l'AEGN et Groupe E Celsius SA.

La météo maussade de ce printemps et de cet été n'a pas été des plus favorables pour la production solaire. Celle-ci a tout de même été, de mars à fin août (6 mois), de 60 657 KWh.

Cela démontre bien que des idées innovantes dans le domaine de l'énergie peuvent être fort intéressantes financièrement, donc être rentables et participer activement à la réduction des émissions de CO₂ pour diminuer notre influence sur le réchauffement climatique.

Marc-Antoine Sauthier

Décompte final ultime du triple chantier du CAD (1^{re} étape), du bâtiment de l'édilité et de la place des déchets verts

Les objets cités en exergue ont été avalisés par les citoyens de l'assemblée communale du 7 mai 2024.

A notre grande surprise, après le bouclage financier de ces chantiers, nous avons reçu deux factures du Groupe E, avec un retard de plus de 8 mois, d'un montant de CHF 18 125.00 et de l'entreprise Biemann d'un montant résiduel de CHF 11 442.65. Ces factures ont été dûment contrôlées par le bureau d'ingénieurs SEGC.

M. Gilles Ballaman, conseiller économique au service des communes, nous impose de rouvrir le compte des investissements pour y comptabiliser ces deux factures. Sur la base de cette réponse, la responsable des finances et l'administrateur considèrent que la situation doit être réglée comme suit:

- > les deux factures seront imputées au compte d'investissement du projet de l'édilité qui sera rouvert;
- > une information portant sur cette «opération» sera transmise rapidement à la commission financière;
- > la même information sera portée à la connaissance des citoyens dans le prochain bulletin d'informations communales.

Les membres du conseil regrettent sincèrement ce manque de coordination entre le bureau d'ingénieurs et le responsable du projet au niveau communal.

Marc-Antoine Sauthier

CATIMINI – Ecole maternelle et Groupe de jeux

Catimini accueille les enfants **de 2 à 4,5 ans** en leur proposant des activités qui stimulent l'éveil et le développement global et les mènent petit à petit vers l'autonomie et l'ouverture au monde extérieur.



Groupe de jeux : 2h30/semaine
Maternelle : de 1 à 3x 2h/semaine

Tarifs et formulaires d'inscription disponibles sur notre site internet.

www.association-catimini.ch

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Contact :

Zoé Fleury
Rte de Belmont 28
1741 Cottens

maternelle.catimini@gmail.com



Gym Cottens

Recherche **un(-e) moniteur(-trice)** pour un de ces groupes **Multisports enfant**.

Cours le lundi ou le mardi (à discuter) en fin de journée et contre rémunération. Possibilité de suivre les formations J+S.

Si tu as des questions, contacte :

Patricia Bays, 076 387 16 20, patricia.bays@hotmail.com.



Cottens	026 477 15 13	Villargiroud	026 653 12 08
Ursy	021 909 58 58	Posieux	026 411 31 35
Neyruz	026 477 33 32	Matran	026 400 02 28
Bulle	026 912 80 20	Rossens	026 420 21 90

www.marchon-favre.ch

Règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux

Adaptation de prix au 1^{er} janvier 2025

Le nouveau règlement d'évacuation et d'épuration des eaux adopté dans son assemblée communale le 6 décembre 2022 et par la DIME le 15 mars 2023 a fixé dans son annexe «A» une fiche des tarifs concernant la taxe d'exploitation, comme suit:

- > Art. 41 Taxe d'exploitation: CHF 2.90/m³ du volume d'eau consommée, selon compteur.

Dans la fixation du budget 2025, il est apparu au conseil communal que la provision des comptes était trop élevée, s'élevant ainsi à un montant de CHF 2 700 000.00.

Il a donc été décidé d'adapter les tarifs suivants au 1^{er} janvier 2025:

NOUVEAU

Art. 41 Taxe d'exploitation: **CHF 2.00/m³ du volume d'eau consommée, selon compteur.**

Jean-Claude Bernold

Modification du prix de l'eau potable

Le nouveau règlement relatif à la distribution d'eau potable est entré en vigueur au premier janvier 2023.

La grande nouveauté était l'introduction de la taxe de base annuelle proportionnelle à la surface des parcelles raccordées. Ces montants encaissés servent au financement des infrastructures. La taxe d'exploitation est perçue pour couvrir les charges liées au volume d'eau distribué. Les fonds de ces deux taxes ne sont pas perméables. Comme à l'accoutumée, la distribution d'eau potable est correctement autofinancée.

En revanche, un rééquilibrage est nécessaire entre les taxes perçues, car la taxe de base dispose de CHF 357 023.23 de réserve (cf. compte 29001.00 au bilan) et la taxe d'exploitation d'un manque de CHF 141 381.33 (cf. compte 29001.01 au bilan).

De ce fait, une baisse de la taxe de base de CHF 0.20 à CHF 0.13 par m² de surface indicée et une augmentation de la taxe d'exploitation de CHF 1.60/m³ à CHF 1.80/m³ sont requises.

Selon les projections, la somme globale facturée sera semblable mais seule la répartition changera.

Malgré cette nouvelle répartition, il manque encore CHF 19 000.00 pour couvrir les charges d'exploitations. Pour arriver à l'équilibre des comptes, le prix de l'eau doit être porté à CHF 2.00 par m³. Le conseil communal vous propose des augmentations par paliers de CHF 0.20/m³ en 2025 et de CHF 0.20 /m³ en 2026. Pour ce faire, nous devons adapter le règlement relatif à la distribution d'eau potable qui plafonne actuellement le prix au m³ à CH 1.80 maximum lors de l'assemblée des comptes au printemps 2025.

Yves Nicolet

Recherche

Job d'été – Appel à candidature

Plusieurs postes pour les nettoyages d'été des écoles sont mis au concours pour juillet 2025.

Les personnes intéressées sont priées de faire acte de candidature auprès de l'administration communale, par courrier postal à l'adresse suivante ou par mail:

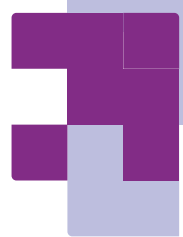
- > Route du Centre 20, 1741 Cottens
 - > admin@cottens-fr.ch)
- avec la rubrique «Job d'été».

Le délai de postulation est fixé au 31 janvier 2025.

Conditions:

- > Être agé-e entre 16 et 20 ans révolus
- > Être disponible **durant deux semaines, soit du lundi 7 au vendredi 18 juillet 2025.**

Le Conseil communal

Julien Ropraz
Partenaire financier

Agence Générale de Fribourg
Avenue de la Gare 7, 1700 Fribourg
Mobile +41 79 538 04 40
julien.ropraz@baloise.ch

 **baloise**



Pour vos fêtes et manifestations

Notre expérience nous permet de
vous proposer la meilleure
solution pour chaque événement.


Boucherie de Cottens

Route de Fribourg 44
1741 Cottens
026 477 00 95

www.boucherie-cottens.ch
boucherie.cottens@bluewin.ch

Rappel concernant la taille des haies et des arbres

En vertu des articles 73, 75, 93, 93a, 94 et 95 de la loi sur les routes, les propriétaires ont l'obligation de procéder à l'émondage des arbres et arbustes et de tailler les haies vives bordant les voies publiques.

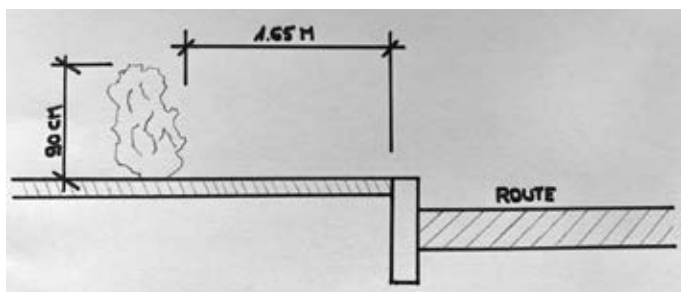
Travaux d'entretien obligatoires à effectuer jusqu'au 1^{er} novembre de chaque année.

Haies vives

Dans le cadre des haies vives et sur les tronçons rectilignes, celles-ci doivent être distantes **d'au moins 1,65 mètre** du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles ne doivent pas s'élever à **plus de 90 centimètres** au-dessus du niveau de la chaussée. Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de constructions, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers. **Ces règles s'appliquent obligatoirement en cas de nouvelles plantations, en remplacement d'anciennes haies ou de haies détériorées.**

Arbres

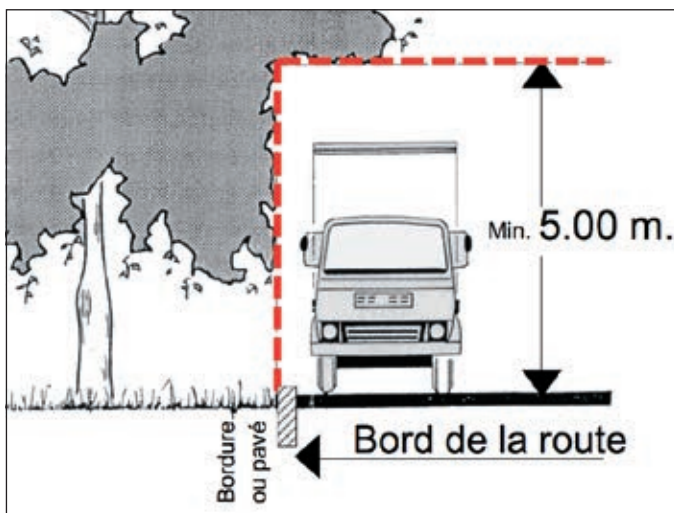
Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une



route publique, à une **distance inférieure à 5 mètres du bord de la chaussée**. Les plantations effectuées lors de travaux et d'installations de caractère édilitaire sont réservées. **Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à une hauteur de 5 mètres minimum au-dessus de la chaussée.**

D'une manière générale, la végétation ne doit pas masquer la signalisation routière, de même que la visibilité aux carrefours, dans les courbes et aux accès, qu'ils soient publics ou privés. Elle ne doit pas non plus masquer l'éclairage public. Les dispositions de la Loi sur les routes (LR), de même que les normes concernant la visibilité aux accès et aux carrefours sont réservées.

En cas de non-respect de ces directives et en application de l'art. 126a LR, le conseil communal fera exécuter les travaux



aux frais des propriétaires. Des contrôles seront effectués par l'édilité de façon aléatoire.

Nous comptons sur la collaboration de tous les citoyennes et citoyens concernés, la sécurité sur l'espace publique étant une priorité pour votre conseil communal.

Jean-Claude Bernold

Recherche

Employé-e surveillant-e de la déchetterie – Appel à candidature

A la suite du départ d'un employé de notre déchetterie, nous sommes à la recherche **d'une personne pour compléter notre équipe de surveillance de la déchetterie**. Un planning prévoit un tournus aux diverses heures d'ouverture de la déchetterie permettant à chacun-e de pouvoir s'organiser selon ses disponibilités. Nous pensons qu'avec un peu de souplesse, il sera possible de pouvoir trouver sa place dans l'organisation actuelle et que ce travail complémentaire permet de garder un peu de relation sociale avec la population de notre village.

Intéressé-e? Nous vous prions de bien vouloir faire **acte de candidature** par écrit, soit par courrier auprès du conseil communal avec une simple présentation et motivation ou par mail: ma.sauthier@cottens-fr.ch. Le début de l'activité est prévu **dès le 1^{er} janvier 2025**.

Toute personne souhaitant des informations complémentaires peut prendre contact avec le responsable du dicastère.

Le Conseil communal



Forêts-Sarine

Corporation forestière Forêts-Sarine
Rte de Grangeneuve 19
1725 Posieux

Bulletin de commande BOIS DE FEU 2024-2025



Délai de livraison après réception de la commande: maximum 4 semaines

Pas de livraisons en juillet et août

Conditions :

- Paiement net à 30 jours, sur facture
- Le bois est déchargé en vrac devant votre domicile
- Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine

Nom:	Prénom:	Commande minimum 1 stère
Rue:	Localité:	 Commande de bois de feu www.forets-sarine.ch
Tél :	Portable:	
Date:	Signature:	

Quantité	Longueur	Assortiments	Prix/stère	Livraison	Total CHF
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	155.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	130.00	livraison obligatoire	
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, résineux, sec	135.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux, sec	110.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, vert	100.00	facultative	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, feuillus, vert (min 3 st./max 20 st.)	55.00	sur demande	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, résineux, vert (min. 3 st./max 20 st.)	45.00	sur demande	
Total stères		Total de la valeur du bois TTC			

TOTAL bois et forfait de livraison à domicile TTC	
---	--

Livraison à domicile		
1 stère	forfait	70.00
2 stères	forfait	75.00
3 stères	forfait	80.00
4 stères	forfait	120.00
5 stères	forfait	130.00
6 stères	forfait	140.00
7 stères	forfait	160.00
8 stères	forfait	170.00
9 stères	forfait	180.00
10 stères et +	par camion, en régie	



Forêts-Sarine

Corporation forestière Forêts-Sarine
Route de Grangeneuve 19, 1725 Posieux
026 305 56 53 - www.forets-sarine.ch

MOBILIER EXTERIEUR EN BOIS MASSIF

Forêts-Sarine fabrique des tables et bancs
en chêne/mélèze/douglas massif
avec des bois issus de vos forêts



**BOIS
SUISSE**

Demandez du Bois Suisse.

Prix indicatifs :

Banc en bois massif avec dossier, 250 cm 800.—

Table avec bancs incorporés, 250 cm 2'200.—

Les tables, bancs et bassins peuvent être enduits d'une protection à base d'huile de lin

Traverses de chêne :

Traverse en chêne massif 200/12/24 cm 68.—

Traverse en chêne massif 250/12/24 cm 84.—

Traverse en chêne massif 300/12/24 cm 100.—

Plateaux et carrelots de chêne massif, diverses mesures



Commande de
mobilier

Pour toute commande, rendez-vous sur le site Internet
www.forets-sarine.ch/commande-de-mobilier/

Pour tout renseignement ou demande spéciale, contactez
Cédric Horner au 079 296 72 71





Votre budget devient de plus en plus serré ?

Vous ne savez pas à quoi vous avez droit ?

Vous avez besoin de quelqu'un avec qui parler de votre situation ?

Caritas Fribourg propose une permanence sociale dans votre région, pour vous accompagner et vous orienter dans le domaine des assurances sociales.

Nous vous attendons aux adresses suivantes sans rendez-vous :

Bulle

Caritas Gruyère

Rue de la Rieta 5

Tous les jeudis

de 9h00 à 12h00

F

Tavel

Centre paroissial

Juchstrasse 8

1er et 3e jeudi du mois

de 8h30 à 11h30

F/D

Estavayer

Rue du Musée 11

1er et 3e mercredi du mois

de 8h30 à 11h30

F

Fribourg

Caritas Fribourg

Rue des Pilettes 1

Tous les mardis et vendredis

de 8h30 à 11h30

F/D

Fribourg

Centre d'animation

socioculturelle du Jura

Av. du Général-Guisan 59

1er et 3e lundi du mois

de 8h30 à 11h30

F/D

Morat

Impuls district du Lac

Rue Principale 25

2e et 4e mardi du mois

de 8h30 à 11h30

F/D

Romont

Maison Saint-Charles

Rue du Château 126

2e et 4e mardi du mois

de 8h30 à 11h30

F

Châtel-Saint-Denis

**Réseau Santé et Social
de la Veveyse**

Place d'Armes 30

Dès le mois de juillet

de 8h30 à 11h30

F

Pour tout renseignement complémentaire,
vous pouvez appeler la réception de
Caritas Fribourg au 026 321 18 54.

Vous trouverez les informations relatives aux
autres lieux de permanence en consultant
notre site internet bit.ly/caritasfribourg ou en
scannant ce QR Code :





Gym Cottens 2024 – 2025



Multi-Sports ③

mixte 7H

Multi-Sports 3
cours complet !

27.08.2024

Multi-Sports ②

mixte 4H à 6H

Lundi

17h45 à 18h45
dès le 26.08.2024

Multi-Sports ①

mixte 1H à 3H

Lundi

16h30 à 17h30
dès le 26.08.2024

Découverte de jeux
pour développer son esprit d'équipe



Cours uniquement sur inscription

Karin Hämmerli, 079 351 35 86, yerly-haemmerli@bluewin.ch

Valérie Tercier, 079 611 19 30, valerie.miauton@bluewin.ch

Parents-Enfants

de 2½ à 5 ans

Jeu

16h15 à 17h30

dès le 29.08.2024



Un moment de partage avec son enfant
Développement de sa motricité

Cours uniquement sur inscription

Mireille Castella, 079 196 19 45

mireille.castella@bluewin.ch

www.cottens-fr.ch/usl/gym

gym.cottens@gmail.com



Gym Cottens 2024 – 2025

Gym Maintien

Mercredi

19h00 à 20h00
dès le 28.08.2024



gym douce sollicitant légèrement
le système cardiovasculaire,
équilibre, mobilité, coordination

Cardio, renforcement musculaire,
jeux, dynamique, rythmé



Gym Fit

Mixte dès 16 ans

Mercredi

20h00 à 21h15
dès le 28.08.2024



N'hésitez pas à contacter Patricia Bays, 076 387 16 20
pour de plus amples informations.

www.cottens-fr.ch/usl/gym

gym.cottens@gmail.com

Bring it back: comment recycler les cigarettes électroniques correctement et gratuitement

Chaque cigarette électronique contient une batterie. C'est pourquoi les «vapeuses» sont des appareils électriques et doivent impérativement être recyclées. Elles contiennent en effet de précieuses matières premières, mais aussi des polluants qui pourraient être rejetés dans l'environnement en cas d'élimination non conforme. Découvrez ici comment et où éliminer gratuitement vos cigarettes électroniques défectueuses ou vides.



Le Vape Recycling Bag est le nouveau sac de recyclage pour les cigarettes électroniques. On le trouve dans les points de vente de cigarettes électroniques. Désormais, il est également possible de le commander gratuitement chez soi: [formulaire de commande](#)

12.11.2024 – Saviez-vous que chaque cigarette électronique contient une petite batterie? Oui, et pas seulement dans les cigarettes électroniques rechargeables. Même les cigarettes électroniques jetables, au goût pastèque, caramel au beurre salé ou menthol, contiennent une batterie lithium-ion. Si des vapeuses vides sont jetées par terre ou à la poubelle, ces batteries peuvent prendre feu en cas de pression trop élevée lors du ramassage des ordures, ou la nicotine ou d'autres polluants contenus dans les cigarettes électroniques peuvent être rejetés dans l'environnement.

Des matières premières précieuses pour l'industrie électrique

Les cigarettes électroniques ne contiennent pas seulement des polluants, mais aussi de nombreuses matières premières précieuses, dont l'aluminium, le lithium ou le cobalt. Ces matières premières sont également utiles pour la production de nombreux autres appareils électriques de notre quotidien: montres connectées, ordinateurs portables, tablettes ou téléphones mobiles, appareils auditifs ou batteries de voitures électriques. En recyclant les cigarettes électroniques comme tous les autres appareils électriques, vous contribuez en effet à ce que ces matières premières retournent dans le circuit et soient réutilisées pour la production de nouveaux appareils.

Les cigarettes électroniques doivent être retournées dans les magasins ou au centre de collecte d'appareils électriques le plus proche

Le mieux est de rapporter vos cigarettes électroniques vides là où vous les avez achetées ou dans n'importe quel magasin vendant des cigarettes électroniques. Les kiosques acceptent également gratuitement tous types de cigarettes électroniques, batteries comprises, pour les éliminer. Et ce, même si vous n'achetez aucun nouvel appareil. Vous pouvez également remettre gratuitement vos cigarettes électroniques au centre de collecte d'appareils électriques public le plus proche. Vous le trouverez sur la Recycling Map interactive: [Recycling Map](#).

Nouveau: recyclage pratique par la poste

Depuis peu, les consommateurs peuvent également commander le très pratique Vape Recycling Bag pour éliminer les cigarettes électroniques vides directement à domicile: [formulaire de commande](#). Les consommateurs peuvent regrouper leurs vapoteuses vides ou défectueuses dans le Vape Recycling Bag et les envoyer ensuite au recyclage par la poste. Voici comment cela fonctionne:



CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2025 PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS

District de Sarine-Campagne

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
Autigny	Halle polyvalente Rte de Chénens 12 salle annexe	Le 3^{ème} mercredi du mois, l'après-midi		
		15 janvier	19 février	19 mars
		16 avril	21 mai	18 juin
		pas de consultation	20 août	17 septembre
		15 octobre	19 novembre	17 décembre
Avry	Centre de puériculture Avry-Bourg 2 rez-de-chaussée	A la demande, matin et après-midi		
Belfaux	Bâtiment de la paroisse Rte de l'Eglise 1 rez-de-chaussée	Le 2^{ème} jeudi du mois, l'après-midi		
		9 janvier	13 février	13 mars
		10 avril	8 mai	12 juin
		10 juillet	21 août (3 ^{ème})	11 septembre
		9 octobre	13 novembre	11 décembre
Farvagny	Bâtiment de la paroisse Impasse du Château 3 rez-de-chaussée	Le 1^{er} lundi du mois, le matin		
		6 janvier	3 février	10 mars (2 ^{ème})
		7 avril	5 mai	2 juin
		7 juillet	4 août	1 ^{er} septembre
		6 octobre	3 novembre	1 ^{er} décembre
Le Mouret	Rte d'Oberried 6 Salle de logopédie Sous la Halle de gym	Le 4^{ème} lundi du mois, l'après-midi		
		27 janvier	24 février	24 mars
		28 avril	26 mai	23 juin
		28 juillet	25 août	22 septembre
		27 octobre	24 novembre	22 décembre
Centre de puériculture de Sarine-Campagne Avry-Bourg 2 1754 Avry rez-de-chaussée		Plus d'informations ? Tél. 026/347.38.83		



Cercle scolaire Autigny Chénens Cottens

MARCHÉ DE NOËL

DIMANCHE 8 DÉCEMBRE 2024

10H00 À 17H00

Animation
musicale

★ ★ ★

Grimage

Artisanat
★ ★ ★
Produits locaux
★ ★ ★
Restauration
paiement cash



BOIS
SUISSE



www.indigo-creation.ch

Salle polyvalente, COTTENS



Horaires

mercredi de 15h00 à 17h00

samedi de 9h00 à 11h00

vacances scolaires

ouvert samedi

vacances Noël/Nouvel An

fermé

**jeux de société, véhicules,
jeux d'intérieur, jeux 1^{er} âge,
caisses anniversaire, puzzles,
jeux d'extérieur, Playmobil ...**

Plus de 1200 jeux

Catalogue en ligne

ludo-neyruz.ch/

webludo/pages/

jeux.php

Location pour 4 semaines

Abonnement famille annuel

CHF 40.00 pour 4 jeux

Location sans abonnement

CHF 3.00 + de CHF 1.00 à CHF 3.00 par jeu

Devenir ludothécaire ?

Envie de nous rejoindre au service des familles de la région ?

Vous disposez d'un mercredi après-midi 15h00-17h00

ou d'un samedi matin 9h00-11h00

au moins 1 fois par mois.

Vous aimez le contact et désirez travailler avec

des collègues sympathiques et motivé(e)s.

Vous acceptez de faire un travail utile, varié et bénévole.

Alors, ... n'hésitez pas, venez rejoindre notre équipe.

Renseignements : ludo.neyruz@bluewin.ch

Ludothèque Schtroumpf de Neyruz et environs

Rte d'Onnens 5

1740 Neyruz

ludo.neyruz@bluewin.ch

ludo-neyruz.ch

LE CHAUFFAGE À DISTANCE

Notre solution locale et durable pour votre confort.



Experts
en solutions
énergétiques
globales

groupe





Bibliothèque régionale d'Avry

●●●● Agenda des prochaines animations

Décembre

Mercredi 4	14h-15h	Heure du conte
Mercredi 11	16h-17h30	Atelier cartes de Noël
Mercredi 18	10h-11h	Né pour lire

Janvier

Vendredi 17	16h15-18h15	Tournoi de jeux vidéo pour le CO
Mercredi 22	10h-11h	Né pour lire
Vendredi 24	16h45-17h30	Club de lecture 9-12 ans
Samedi 25	10h-11h30	Atelier marque-pages
Mercredi 29	14h-15h	Atelier philo

Février

Samedi 1	9h-11h	Découverte de jeux vidéo avec Noetic
Samedi 1	10h-11h	Conférence de Noetic
Mercredi 5	14h-15h	Heure du conte
Mercredi 12	14h-15h	CréArtistes
Mercredi 19	10h-11h	Né pour lire
Vendredi 21	16h45-17h30	Club de lecture 9-12 ans
Mercredi 26	18h-19h	Soirée coups de coeur

Mars

Mercredi 19	14h-15h	Atelier philo
Vendredi 28	15h-18h	BiblioWeekend
Samedi 29	9h-14h	BiblioWeekend

Plus d'infos sur
bra.avry.ch



Coup de projecteur

Samedi 1^{er} février :
Conférence de Noetic sur
« Les jeux vidéo, les réseaux sociaux
et l'hyperconnectivité : Comment gérer
en tant que parents »



IPSO (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) est un programme destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale.



IPSO est une entreprise sociale permettant à ses employés de reprendre un rythme de travail, de mettre à profit des compétences et de faire émerger des aptitudes avant de se reconnecter avec le marché du travail. L'accompagnement est assuré par un maître socioprofessionnel expérimenté dans divers domaines techniques et à même de vous conseiller.



Nous effectuons divers travaux auprès des habitants et entreprises des communes ouest sarinoises depuis 2021 au tarif de 30.-/heure. Notre équipe est à votre disposition pour effectuer et/ou vous soutenir dans vos projets durant l'automne et l'hiver, 2 saisons propices aux changements !

- Manutentions diverses
- Montage de meubles
- Petits travaux de bricolage d'intérieur
- Divers transports et déménagements
- Débarrassages des encombrants
- Evacuation des déchets
- Entretien des extérieurs
- Etc...

Une visite à domicile suivi d'un devis vous seront proposés et ceci sans engagement.

Le responsable d'IPSO et son équipe se réjouissent de vous rencontrer et de pouvoir vous proposer ses services.

Contact :

David Robert, responsable IPSO
Route de Rosé 49, 1754 Rosé
079 244 61 13

david.robert@arcos-sarine.ch

<https://www.arcos-sarine.ch/IPSO.b.htm>

Ecole de Chant de Sarine-Ouest



3 groupes d'âge
Technique vocale
Lucile et Jean-Louis
Concerts et prestations

Eveil: 1-2H - Les Tournesols: 3-5H, direction Lucile Dessibourg

Le chœur des jeunes de Sarine-Ouest: 6H et plus, direction Jean-Louis Raemy

Répétitions: Tous les jeudis, sauf vacances scolaires, à la salle paroissiale d'Onnens.

Informations et inscriptions:

<https://ecoledechant-sarine-ouest.ch>

Il n'est pas encore trop tard pour nous rejoindre



**Vous cherchez une solution
de garde pour votre enfant ?**



**Vous souhaitez devenir
accueillante ?**



026 322 69 26 info@famiya.ch

www.famiya.ch



10 ANS
DE GARANTIE
ET D'ASSISTANCE



TOYOTA C-HR PLUG-IN HYBRID

MAINTENANT À L'ESSAI DANS NOTRE GARAGE 026 477 90 90

LIMAT

GARAGE NEYRUZ



Drainage Lymphatique m.o. Vodder



Evelyne Hermenjat
esthéticienne

076 264 45 30
www.lymphebeaute.ch
Grand-Rue 28 | 1680 Romont



CAMBRIOLEURS DU CRÉPUSCULE

Vous travaillez
ENCORE

**ils travaillent
DÉJÀ...**



- Simulez une **PRÉSENCE !**
- Allumez une **LUMIÈRE AVEC MINUTERIE !**
- Signalez tout **COMPORTEMENT SUSPECT** au **117 !**

policefr.ch



AGENDA

Novembre 2024

- Ve 22 Représentation théâtre, Théâtre Cottens
- Sa 23 Représentation théâtre, Théâtre Cottens
- Di 24 Démontage théâtre, Théâtre Cottens
- Lu 25 Démontage théâtre, Théâtre Cottens
- Sa 30 Loto, Lutteurs

Décembre 2024

- Di 1^{er} UP rencontre pastorale, Paroisse
- Ve 6 St-Nicolas, Jeunesse
- Sa 7 Loto, Fanfare
- Di 8 Marché de Noël, Conseil parents
- Sa 14 Loto, Tireurs
- Di 15 Noël des Aînés, Paroisse
- Sa 21 Loto, FC Cottens
- Di 22 Concert de l'Avent, Chœur Mixte
- Sa 28 Loto, Amicale FC Cottens

Janvier 2025

- Me 1^{er} Loto, Tireurs
- Ve 3 Soirée des Rois, Chœur Mixte
- Sa 11 Loto, Chœur Mixte
- Sa 18 Loto, FC Cottens
- Sa 25 Loto, Gym Cottens
- Sa 25 Matinée de chant, Chœur Mixte

Février 2025

- Sa 1^{er} Souper annuel, Chœur Mixte
- Sa 8 Loto, Pétanque cottensoise
- Di 9 Rencontre pastorale, Paroisse
- Sa 15 Loto, FC Cottens
- Ve 21 Assemblée générale, Théâtre Cottens
- Sa 22 Concert annuel, Fanfare

Mars 2025

- Sa 15 Loto, FC Cottens
- Sa 22 Loto, Chœur Mixte

Avril 2025

- Sa 5 Loto, Jeunesse
- Sa 12 Loto, Fanfare
- Di 13 Rencontre pastorale, Paroisse
- Ve 18 Soupe de cêreme, Paroisse

Mai 2025

- Sa 3 Loto, Tireurs
- Sa 10 Loto, Fanfare
- Sa 17 Concert annuel, Chœur Mixte
- Sa 31 Fête du cervelas, Amicale

Juin 2025

- Di 29 Rencontre pastorale, Paroisse



LE CONSEIL COMMUNAL AINSI QUE LE PERSONNEL
DE LA COMMUNE DE COTTENS VOUS SOUHAITENT DE TRÈS
JOYEUSES FÊTES
ET UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2025!



Vous aimez consommer local.
Faites-le aussi avec votre banque.



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert